

Décembre 2023

Souveraineté alimentaire? Le cas poulet

Yves LE MORVAN

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER

NOS REMERCIEMENTS

Cette note a été alimentée par les réflexions du groupe de travail d'Agridéés « Souveraineté alimentaire ? Le cas poulet », qui s'est réuni de janvier à août 2023. Nous tenons à remercier les membres de ce groupe pour leur participation active et leurs contributions.

Elle est téléchargeable sur notre site www.agridees.com/publications

NOS PROPOSITIONS

Concrétiser la souveraineté

- Une définition par approches complémentaires : territoriale, nationale, européenne, et protectrice d'un modèle agricole et alimentaire ;
- Une nouvelle frontière ? Faire réellement fonctionner les frontières ;

Le poulet de chair a un avenir : la reconquête productive face aux importations

- Un plan de transition et de relance productive ;
- Vers un poulet « décarboné ou bas carbone ».

RÉSUMÉ

En France, la consommation de poulet dépend désormais à 50 % des importations. Faut-il s'en inquiéter et en faire un symbole de la dégradation de notre socle productif, ou simplement compter sur d'autres pays, quels qu'ils soient, et s'en satisfaire ?

Le concept de souveraineté alimentaire engendre de réels débats philosophiques, politiques, économiques liés à une sensibilité nationale propre. Il s'agit d'avoir la capacité de déterminer son propre système alimentaire. Il faudrait le fonder sur une base juridique propre à la définition du périmètre géographique concerné. La souveraineté alimentaire, tout en se construisant, se doit de protéger un modèle spécifique de production et de consommation voulu en Europe.

La filière du poulet de chair fait face à de nombreux vents contraires que ce soit en matière de compétitivité, de crise sanitaire ou de concurrence intempestive internationale. Néanmoins cette filière repose sur un socle résilient de contractualisation, et la viande de poulet remporte les suffrages des consommateurs, à condition de suivre les tendances de consommation, avec un bon profil nutritionnel.

La meilleure façon de contenir et de réduire partiellement les importations consisterait à lancer et soutenir un plan de relance productive. La chaîne alimentaire du poulet, réactivée dans des conditions modernisées - investissements à l'appui - et suivant une trajectoire de durabilité, pourrait relever ce défi. Pour ce faire, elle a besoin de l'appui des pouvoirs publics, y compris pour faciliter le dialogue sociétal induit par le fait productif. Mais aussi afin d'impulser cohérence et loyauté dans le cadrage des échanges internationaux. C'est une question de souveraineté.

SOMMAIRE

Introduction	5
I/ La souveraineté alimentaire : un Objet Volatil Non Identifié	6
1/ Un concept agrégatif qui s'enrichit	6
a) La « souveraineté », au-delà de la « sécurité » alimentaire	6
b) La souveraineté alimentaire française et européenne	7
c) L'idée d'autonomie stratégique ouverte	8
2/ La diversité internationale de l'aviculture	10
a) Les variantes françaises et européennes	10
b) La dynamique mondiale	11
II/ Avenir de la filière avicole française : mutations et doutes planent de concert.....	13
1/ Un secteur au poids économique et social majeur, avec des défis majuscules	13
a) Une filière organisée mais fragilisée	13
b) Des défis transversaux complexes	17
2/ Une croissance de la consommation et une évolution des demandes	20
a) Des tendances alimentaires favorables	20
b) Une adaptation partielle aux souhaits de consommation	22
III/ Le cas poulet : sur quelles pistes redécoller ?	24
1/ Relancer une politique de régulation des échanges, dans un marché unique	24
a) Renforcer les frontières externes	24
b) Limiter la parcellisation du marché intérieur	27
2/ Investir, rajeunir : pour un plan de modernisation et de transition de la filière poulet	29
a) Servir tous les marchés et le faire savoir	29
b) Relancer la production, construire et rénover le parc de poulaillers	32
c) Soutenir l'innovation industrielle	33
d) Accentuer la durabilité de la chaîne	36
Conclusion	40
Propositions	41
Annexes.....	45
Bibliographie.....	54

Souveraineté « j'écris ton nom ». Cependant, comment le définir ?

Le concept de souveraineté alimentaire peut tout autant porter des valeurs de localisme ou d'internationalisation, d'altermondialisme ou de capitalisme libéral, de fermeture ou d'ouverture... La discussion sémantique intègre naturellement des débats d'ordre politique, philosophique, et économique.

Dès lors, la culture nationale propre à chaque pays amène à utiliser l'étendard de la souveraineté selon sa propre histoire, sa façon de nommer les choses et d'ériger les idées, sa capacité à se confronter à la réalité. Ayant à la fois la passion de l'universalisme et la dévotion au patrimoine local, la France porte sur la souveraineté un regard qui lui est propre.

Le questionnement relatif à l'agriculture et à l'alimentation porte également sur l'éventuelle dualité, française et européenne, d'une pratique de la souveraineté alimentaire au regard de l'intégration européenne.

En revanche, la nécessité de construire une stratégie de souveraineté alimentaire, dans ce monde éclaté qui ne craint pas d'afficher sa brutalité, ne pose pas question et relève de l'évidence.

Au sein du périmètre agricole et alimentaire, quel cas choisir afin de débattre de la souveraineté alimentaire ?

Que ce soit au niveau français, dont le socle productif demeure puissant, ou au niveau communautaire qui voit l'Union européenne classée parmi les grandes zones exportatrices, plusieurs filières auraient mérité d'être mises en avant afin de concrétiser le débat. Ainsi, il aurait pu s'agir de la problématique multiforme des fruits et des légumes ou avec la dépendance reconnue en protéines végétales. Cependant le cas de la volaille, rapidement centré sur son mètre étalon, le poulet de chair, remporte les suffrages.

Le poulet constitue un emblème qui permet d'associer dans la réflexion les productions animales et les productions végétales, de bénéficier d'un

standard comparatif sur le plan international (la volaille est la première source de protéine animale au monde), d'analyser les tendances de consommation et le contenu de notre assiette au regard des grands enjeux transversaux auxquels nous sommes confrontés, notamment le réchauffement climatique.

Le choix du poulet, en sa modeste apparence, s'impose pour s'interroger sur la nature et les conditions de souveraineté alimentaire, vu de notre continent *a priori* favorisé.

En effet, le poulet n'est plus actuellement l'heureux réceptacle rendant hommage à l'activité des femmes et des hommes qui y déploient leur énergie, ou le vecteur simple de plaisirs culinaires. Malheureusement, le poulet produit en France est en alerte rouge. La moitié de la consommation de poulet dans l'hexagone est d'origine importée, principalement de l'Union européenne, mais également de pays tiers. La dégradation ne date pas d'hier, cependant, l'accélération vertigineuse des importations vis-à-vis d'une filière nationale et territoriale considérée comme d'excellence attire l'attention, suscite l'inquiétude.

Le poulet devient un symbole de nos inquiétudes.

Où se nichent réellement les difficultés franco-françaises ? La substitution actuelle de l'origine européenne à la française ne voile-t-elle pas une forme de résignation concurrentielle ?

Néanmoins les enjeux sont plus vastes que ceux de la seule compétitivité. Les malheurs du poulet proviennent également de l'intensité de l'épizootie aviaire, des évolutions géopolitiques par suite de la guerre en Ukraine, et sans doute plus généralement d'une politique européenne interne exigeante sur les sujets transversaux... mais ouverte vis-à-vis des flux internationaux.

Le poulet serait-il un aimant pour attirer les ennuis ? Actuellement oui. Plus généralement, par son cas, il permet de sonder les profondeurs de ce qui s'appelle la souveraineté alimentaire.

I/ LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE : UN OBJET VOLATIL NON IDENTIFIÉ

Afin de s'approcher du concept de souveraineté alimentaire, il est possible de s'appuyer sur celui de sécurité alimentaire et de comparer ensuite leur rayonnement. Cela n'épuisera pas le débat complexe de la conjonction des souverainetés alimentaires, nationale et européenne. L'idée européenne d'autonomie stratégique permet d'élargir cette discussion qui ne se réduit pas à comparer des entités géographiques et économiques.

1/ Un concept agrégatif qui s'enrichit

a) La « souveraineté » au-delà de la « sécurité » alimentaire

Plusieurs conférences mondiales de l'alimentation réunies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dès 1974, puis 1996 et 2009 ont établi le concept de sécurité alimentaire¹. Historiquement, il s'agissait de combattre la faim et la malnutrition dans le monde. Progressivement se sont additionnés les questions relatives aux moyens à mettre en œuvre, les méthodes agronomiques à utiliser et enfin les autres enjeux transversaux à intégrer (climat, biodiversité, santé). Dès 1996, le « noyau dur » de la définition de la sécurité alimentaire a été établi comme comprenant quatre éléments : l'accessibilité, la disponibilité, la qualité et la stabilité de la fourniture des aliments. Cela reste aujourd'hui le socle de la définition de la sécurité alimentaire.

En réaction à cette définition vécue comme passive et ne répondant pas assez aux phénomènes de dépendances, éloignée du monde paysan, imposée par les grandes organisations internationales, le mouvement international La Via Campesina² lors du Sommet de 1996 a

développé la notion de souveraineté alimentaire fondée notamment sur le droit des populations et des États à mettre en priorité la production agricole locale pour se nourrir, le choix des consommateurs de décider de leur propre diète, le droit de se protéger des importations à bas prix.

Dès lors, le débat était lancé entre un concept de sécurité alimentaire à l'architecture précise et mesurable mais qui peut être ressenti comme étant froid, technique, aux mains d'intérêts multinationaux, et un autre concept, celui de la souveraineté alimentaire, interprétable, variable culturellement et qui peut être interprété comme protectionniste. Les deux peuvent-ils se rapprocher ?

La période de pandémie de la Covid-19, qui a pratiquement mis sous cloche la planète entière à un moment donné, a posé directement la question de la capacité à organiser, sans rupture majeure, l'approvisionnement alimentaire des populations... L'agression de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 par le choc inflationniste provoqué et la mise en lumière de dépendances vitales (énergie, matières premières, organisation mondialisée des chaînes de valeur), a définitivement remis en cause la description d'un monde perçu jusque-là comme explicable, et gérable par le libre-échange au-delà des rapports de force. Face à l'émergence de ces risques le concept de souveraineté permet sans doute de mieux poser les jalons d'une réponse à une situation nouvelle, mouvante et impactée par d'autres enjeux, par exemple le réchauffement climatique, que la seule réorganisation sécurisée des flux. D'où son succès politique.

À ce titre, FranceAgriMer, dans son étude « Souveraineté alimentaire : un éclairage par

1 « Sécurité alimentaire et nouvelle PAC, la quête d'un modèle agricole et alimentaire durable » Yves LE MORVAN, Agriculture et alimentation durable, Tome IV, Collection de l'Institut de Droit des Affaires, Édition Presses universitaires d'Aix-Marseille, sous la direction de Marie-Luce DEMEESTER et de Virginie MERCIER, octobre 2022.

2 <https://viacampesina.org/>

les indicateurs de bilan »³ s'est astreint à donner l'excellente définition suivante de la souveraineté alimentaire, soit: « *la capacité d'autodétermination d'un État sur les systèmes alimentaires qui se déploient sur son territoire* ». Autrement dit, la capacité d'un État, au-delà de sa situation agro-pédo-climatique et de la configuration de ses filières, à faire ses choix et à décider de son alimentation. Ce sera notre définition, que nous proposerons de compléter par une meilleure protection aux frontières de notre modèle, normé et réglementé, de production.

b) La souveraineté alimentaire française et européenne

Dans son adresse aux Français du 12 mars 2020, en pleine explosion de la pandémie due à la Covid-19, le président de la République avait eu ces mots: « *Déléguer notre alimentation... à d'autres est une folie... nous devons... construire plus encore que nous ne faisons déjà une France, une Europe souveraine...* »⁴.

Il y a un regard spécifique français sur le concept de souveraineté alimentaire là où nos partenaires européens utilisent plus souvent le terme de sécurité alimentaire. L'intitulé du ministère de l'Agriculture qui se nomme désormais ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en constitue le témoignage⁵. Il ne s'agit pas seulement d'un choix politique, il y a un arrière-plan juridique.

Sur le plan juridique, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le 1^{er} décembre 2009, le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) répartit clairement dans

ses articles 3 et 4 les domaines où l'Union dispose d'une compétence exclusive (Union douanière, concurrence, politique commerciale...) et ceux où l'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres (agriculture, marché intérieur...). Il s'agit là de l'application du principe d'attribution qui régit la délimitation des compétences de l'Union.

Dès lors, s'il est logique d'évoquer la souveraineté alimentaire européenne intégrant tant l'agriculture (compétence partagée) que les protections aux frontières et les relations commerciales (compétences exclusives), il est tout aussi admissible de convoquer la souveraineté alimentaire nationale ou territoriale quant au socle productif. Sur le plan de la production, il pourrait être utilisée la notion de « *co-souveraineté* » française et européenne, ce qui relève presque de l'oxymore mais représente bien l'esprit de construction additionnelle inhérent à la progression communautaire.

Il est tout à fait possible de conjuguer souveraineté alimentaire française et européenne. D'ailleurs c'est ce que pensent les Français quand ils sont interrogés⁶. Néanmoins, au-delà des débats juridiques ou de sémantique, la perception et les objectifs sont différents à Paris et à Bruxelles.

En France, l'analyse des résultats du commerce extérieur, notamment quand ils sont insuffisants ou négatifs, emmène le débat relatif à la souveraineté sur le terrain plus réduit de la compétitivité⁷. Par ailleurs, aux flux d'importations croissants il ne faut jamais oublier d'associer les flux d'exportations.

3 « Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilans » p.6, FranceAgriMer, Édition février 2023.

4 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12>

5 Le Code rural et de la pêche maritime, version en vigueur depuis le 01/07/23, évoque la souveraineté alimentaire dans son article L1 concernant les finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

6 Sondage ELABE pour Les Échos, Radio Classique et l'Institut Montaigne du 02/03/23, <https://elabe.fr/souverainete-alimentaire>

7 Rapport d'information de la commission des affaires économiques sur la compétitivité de la France n°905 du 28/09/2022, Sénat-Laurent DUPLOMB, Pierre LOUAULT, Serge MERILLOU.

La souveraineté ne correspond pas à un ratio d'auto-apvisionnement production/consommation. En conséquence, « *s'il est illusoire de vouloir supprimer toutes les dépendances de la filière agroalimentaire... il apparaîtrait nécessaire de mettre en œuvre une interdépendance choisie et non subie*⁸ ». Le CGAAER en appelle alors à des choix de souveraineté à l'échelle européenne, signifiant la nature différente de la dépendance intracommunautaire, et l'intérêt de la présence européenne collective sur les marchés internationaux. Ensemble, les pays européens sont plus forts.

Une analyse du CGAAER qui se comprend bien, à la condition qu'elle ne couvre pas un aveu de faiblesse quant à la situation nationale, et aux réformes franco-françaises qui s'avèreraient judicieuses.

Une analyse qui devrait par ailleurs méditer sur le sort évolutif de la « préférence communautaire », qui n'est pas éloignée dans le secteur agricole du concept de souveraineté alimentaire européenne. La Cour de justice des Communautés européennes a clairement tranché en 2005 et déclaré qu'il s'agissait d'une considération à caractère politique et non d'une exigence légale⁹ dans le cadre de l'adoption des régimes d'échanges avec les pays tiers. La notion de préférence n'implique pas par principe restriction aux échanges internationaux. Et qu'en est-il de la souveraineté ?

Au sein des institutions de l'Union européenne, le regard porté sur la souveraineté alimentaire est différent. Il est vrai que l'Union européenne présente des statistiques globales de commerce extérieur agricole et alimentaire

excellentes. En 2022 les exportations communautaires du secteur ont atteint 229,8 milliards d'euros, les importations cumulant à 171,7 milliards d'euros, soit un solde positif de 58 milliards d'euros qui fait de l'Europe un leader mondial¹⁰. Il en résulte une perception où l'efficacité de l'exportation européenne vers les pays tiers, couplée au fonctionnement correct du marché intérieur qui répartit production et consommation, n'entraîne pas un débat de souveraineté, mais plutôt celui de la vigilance sur des aspects précis de sécurité économique.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est engagée dès la fin 2019 dans un Pacte vert portant l'objectif de sa neutralité carbone en 2050. Le pacte vise à transformer l'économie de l'Union pour un avenir durable. La Commission a ainsi proposé un ensemble de textes « Fit for 55 » le 14 juillet 2021 dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 en 2030. Toutes les politiques sont mises à contribution, dont la PAC. Pour rappel, l'agriculture et la forêt représentent 19 % de l'émission des GES en France, principalement via le méthane (ruminants) et le protoxyde d'azote (grandes cultures). À Bruxelles, la stratégie principale relève plus de la durabilité¹¹ et de la sécurité alimentaire, sous l'égide de grands enjeux transversaux – climat, biodiversité, santé et transition alimentaire – que de la productivité agricole.

c) L'idée d'autonomie stratégique ouverte

Dans l'obscurité clarté des relations entre ces deux différents concepts, souveraineté et sécurité, une idée médiane fait son chemin qui mérite l'interprétation : *l'autonomie stratégique*

8 « La dépendance des industries agroalimentaires à l'égard des biens et services étrangers et les priorités pour s'en affranchir », Rapport CGAAER n°22046 de février 2023 établi par Thierry BERLIZOT et Nicolas MAZIERES.

9 CJUE Affaire C-342/03, Royaume d'Espagne contre Conseil de l'Union européenne, arrêt du 10/03/05, site eur-lex.europa.eu

10 Monitoring EU Agri-food trade, Developments in 2022- March 2023, European Commission.

11 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : « Garantir une utilisation résiliente et durable des ressources naturelles de l'Union européenne ». COM/2023/410 Final du 05/07/23.

*ouverte*¹², issue antérieurement de réflexions liées à la défense.

Bien entendu, la Covid-19 et la guerre menée en Ukraine par la Russie ont modifié les perspectives imaginées dans les situations précédentes où les investissements internationaux réciproques et le développement du commerce faisaient œuvre de pacification dans les relations extérieures.

Cela demeure vrai, mais avec la prudence requise – l'Europe a commencé à réagir.

Une Communication issue à la fois de la Commission européenne et du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a ainsi présenté récemment la feuille de route concernant la « stratégie européenne en matière de sécurité économique »¹³.

Ce document européen démontre clairement que dans un contexte de tensions géopolitiques au sein d'une économie mondiale intégrée, la sécurité économique de l'Union dépendra de trois priorités :

- la promotion de la compétitivité ;
- la protection contre les risques ;
- les partenariats avec des pays partageant nos préoccupations ou nos intérêts.

En ce sens, si « l'autonomie stratégique » se rapproche de la souveraineté, elle doit rester « ouverte » en fonction des alliances géostratégiques.

Ainsi, quand l'Espagne a débuté sa présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre de 2023, « l'autonomie stratégique ouverte » a été citée parmi ses priorités générales, notamment dans des domaines tels que l'énergie, la santé, les technologies numériques et l'alimentation. À noter que pour elle, l'avancement définitif des différents accords de libre-échange avec l'Amérique latine fait partie d'une vision « d'intérêt mutuel » ouverte.

Le concept d'« autonomie stratégique ouverte » marque la volonté de l'Union européenne de se doter enfin d'outils juridiques, techniques et économiques, à l'instar de ceux dont disposent les grandes zones concurrentes, dans le but de préserver et de développer ses propres intérêts. Cette trajectoire connaît néanmoins des limites importantes :

- L'ouverture internationale, avec des partenaires géopolitiques volontairement choisis, maintient de facto la politique assumée de la Commission de poursuivre la négociation d'accords commerciaux et de libre-échange où l'agriculture subit souvent des baisses de protection tarifaire et des contingents d'importation consentis. Cela, tant avec des pays en voie de développement économique, qu'avec des pays de statut équivalant au nôtre. Faciliter des importations agricoles et alimentaires, alors que les clauses miroir sont toujours balbutiantes, pose la question de l'avenir du socle productif européen et *in fine* de son rôle stratégique. La Commission se défend souvent en minimisant les chiffres, mais les volumes pèsent et ne rendent pas compte de l'impact sur les prix.

- La définition du périmètre des produits, technologies, savoir-faire, dont l'affaiblissement ou l'absence constitue un risque identifié pour le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, voire l'émergence d'une coercition économique, est extrêmement difficile à poser. Ainsi, dans le cas du poulet, outre le flux d'importation d'animaux ou de viandes, il existe aussi la dépendance en protéines végétales, ainsi que celle des ingrédients vitaux (acides aminés, vitamines...) afin de produire des aliments efficaces et compétitifs, sans parler de la détention de la génétique.

De fait, le concept d'autonomie stratégique ouverte constitue une avancée importante sur

12 « L'autonomie stratégique européenne en cinq questions », <https://www.vie-publique.fr/> – 27/05/2022.

13 Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil relative à la « Stratégie européenne en matière de sécurité économique », JOIN/2023/20 Final du 20/06/23.

le chemin de la construction d'une Europe qui ne se contente pas d'être une zone de libre-échange. Néanmoins, il est le fruit d'un consensus européen où l'agriculture et l'alimentation n'apparaissent pas au centre des préoccupations. *A minima*, il serait nécessaire de promouvoir le concept d'« *autonomie stratégique régulée* », privilégiant les productions territoriales par rapport à des productions importées issues d'autres modèles.

Le concept de souveraineté qui est autant qualitatif (normes environnementales, sociales par exemple) que quantitatif serait plus efficace.

Il est vrai que la situation des pays de l'Union européenne demeure très diverse.

2/ La diversité internationale de l'aviculture

L'Union européenne connaît une grande variété de situations de marchés, liée à l'histoire et aux choix de chaque pays. Ainsi, en une dizaine d'années, la Pologne est devenue le leader incontestable dans le secteur de la volaille.

À l'échelle mondiale, l'aviculture surfe sur un maître mot : croissance.

a) Les variantes françaises et européennes

Il est nécessaire de rappeler que l'Union européenne est excédentaire dans son solde commercial extérieur pour le secteur global des volailles (dont la génétique et les œufs) soit 5,9 milliards d'euros d'exportations contre 2,3 milliards d'importations au titre de l'année 2022.¹⁴

À plusieurs titres, la France constitue un cas à part parmi les grands pays producteurs de volailles en Europe.¹⁵ De leader européen au début des années 2000, et jusqu'en 2010, elle a été la seule à régresser en production globale de volailles sur 20 ans, à 1,6 million de tonnes aujourd'hui, même si elle a connu une faible

croissance sur la période pour le seul poulet (avec 1,1 million de tonnes produites). En 2022, les poulets représentaient 75 % de la production nationale, les autres espèces (dinde, canard, pintade...) constituant le solde de 25 %, soit une diversité plus importante que dans les autres pays. Enfin, autre spécificité française, 16 % des poulets produits le sont en plein air (Label Rouge, bio...).

La France se retrouve actuellement au 4^e rang des producteurs de poulet en Europe (Pologne, Allemagne, Espagne, France).

En matière de consommation, la France se prévaut d'être le premier pays consommateur de volailles de l'Union européenne, à 1,88 million de tonnes en 2022, dont 80 % en poulet sous forme principale de produits élaborés ou découpés.

La hausse de la consommation de poulet s'avère dynamique et constante, 15,6 kg/hab. en 2012, 22,5 kg/hab. en 2022 (28 kg/hab. toutes volailles). La violente asymétrie entre les tendances de consommation et de production conduit à l'explosion des importations, *50 % des poulets consommés sont importés*. Une trajectoire qui mérite explications et amène l'interrogation relative à la souveraineté alimentaire.

La Pologne, quant à elle, a réussi un développement fulgurant de sa filière volaille depuis le début des années 2000, devenant de loin le premier producteur de l'Union européenne en volailles, 2,7 millions de tonnes, dont 2,2 millions de tonnes en poulet essentiellement produit en standard.

En moins de 20 ans depuis son adhésion à l'Union européenne, la Pologne a triplé sa production de poulet sur la base d'un programme volontariste d'investissements soutenu par les fonds européens et avec des coûts de production inférieurs. La Pologne est le principal exportateur de poulets en commerce intra-communautaire (avec les

14 Ibid. note 8.

15 « Production, consommation et échanges de viande de volailles dans le monde » – Pascale MAGDELAINE – février 2021 – www.academie-agriculture.fr – onglet « Publications », puis « Encyclopédie de l'Académie » puis « Questions sur ».

Pays-Bas) : 1,1 million de tonnes en 2022 dont 190 000 tonnes vers la France, et au total elle commercialise 1,7 million de tonnes vers l'exportation en additionnant les marchés UE et pays tiers.

En ce qui la concerne, l'Allemagne a su dynamiser sa production de volailles au cours de la dernière décennie, dépassant en 2021 la production française en poulet, 1,3 million de tonnes contre alors 1,2 million de tonnes et celle en volailles, au total 1,7 million de tonnes contre 1,6 million de tonnes.

Les cas de l'Allemagne, de même que celui des Pays-Bas avec un volume de production inférieur, paraissent intéressants. Ils montrent que des pays à caractéristiques économiques équivalentes à celles de la France et à niveau normatif élevé, dans des conditions nationales qui présentent les mêmes particularités, ont été aptes à maintenir ou à développer leur production, là où la France a stagné, voire reculé lors des dernières décennies.

Néanmoins, la seule évolution des différentes productions nationales ne suffit pas à décrire la dynamique des filières européennes, il faut y ajouter les flux d'importations et d'exportations entrecroisés dans une analyse du bilan du marché communautaire.

Ainsi en 2022, l'Union européenne¹⁶ a produit 13 millions de tonnes de poulet, en a exporté 1,7 million de tonnes vers les pays tiers, et importé 0,9 million de tonnes des pays tiers (dont 170 000 tonnes de l'Ukraine). Les flux intra-communautaires correspondent à 4,1 millions de tonnes (dont 1,1 million de tonnes au départ de Pologne et de même 1,1 million de tonnes au départ ou via les Pays-Bas).

Deux pays européens méritent un coup de projecteur. D'une part, la Pologne comme nous venons de la citer en supra, qui a réussi à imposer son modèle de productivité

(production conventionnelle) compétitif et exportateur. D'autre part, les Pays-Bas qui réussissent l'« exploit » d'être, en 2022, premier pays exportateur intra-communautaire à 1,1 million de tonnes (dont 190 000 tonnes vers la France), *ex aequo* avec la Pologne, et le deuxième vers les pays tiers (500 000 tonnes), derrière la Pologne. Cela sur le fondement d'une production importante de 800/900 000 tonnes, mais surtout d'un fonctionnement en plateforme importatrice de 1,1 million de tonnes, dont 500 000 tonnes issues de pays tiers (20 % d'origine Ukraine). Deux voies d'efficacité différentes. Dans un cas, productivité, et dans l'autre, négoce.

À noter pour la justesse de l'analyse, que si la France importe désormais la moitié des poulets qu'elle consomme du fait de la stagnation de sa production (impact de l'épizootie aviaire comprise) et de la hausse continue de la consommation, elle n'est pas seule dans son cas. L'Allemagne, avec une production qui a été dynamique, importe également environ 50 % de sa consommation de poulet.

Cette diversité de situations au sein de l'Union européenne, pour la production comme pour la consommation, conduit à s'interroger à propos des spécificités françaises, en matière de compétitivité mais aussi de fonctionnement de la chaîne alimentaire.

b) La dynamique mondiale

La production mondiale de volailles de chair était de l'ordre de 135 millions de tonnes en 2021. Elle est la première viande consommée dans le monde devant la viande porcine. Selon les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023/2032, la production de volailles continuera de croître dans le monde passant de 137 millions de tonnes à 156 millions de tonnes en 2032 et représentera alors 41 % du total des protéines animales consommées, avec un taux de croissance annuelle de 1,3 %.

¹⁶ « Tableau de bord viande de volaille » <https://agriculture.ec.europa.eu/data-and-analysis/markets/overviews>

La volaille renforcera sa place dominante dans le secteur de la viande, elle représentera la moitié du volume de viande supplémentaire proposé dans les dix années à venir.¹⁷

La viande de volaille voit sa primauté renforcée du fait de ses caractéristiques principales quant à sa production et sa consommation : rapidité du cycle de production, meilleure efficacité des ressources, modicité du prix relatif aux autres viandes, innovations technologiques et marketing, absence d'interdit religieux, éléments nutritionnels favorables... Sa participation accrue aux régimes alimentaires mondiaux, tous niveaux de vie confondus, se profile.

Bien évidemment, la production de volailles est, elle aussi, confrontée aux problématiques de durabilité, de sauvegarde de l'environnement, de bien-être animal, de risques d'épizootie, de lutte contre le gaspillage. Les perspectives de l'OCDE et de la FAO portent néanmoins l'hypothèse de la continuité dans les 10 ans à venir des tendances actuelles et d'une évolution lente des comportements des consommateurs vers une végétalisation de l'assiette. La volaille, constituée à 90 % de poulet, y bénéficiera d'une progression avec deux moteurs : la croissance démographique mondiale et sa quote-part grandissante au sein de l'ensemble des protéines animales.

En ce qui concerne la démographie mondiale, elle est appelée à progresser de 1,9 milliard d'individus entre 2020 et 2050, la population de la planète passant alors de 7,8 milliards d'habitants à 9,7 milliards¹⁸ d'habitants. L'Afrique et l'Asie y contribueront respectivement de +1,1 milliard et de +0,6 milliard. La consommation de poulet bénéficiera de ce boom démographique et là où la population se stabilisera (Europe), la substitution entre viandes soutiendra la croissance de la volaille. À ce stade, le flexitarisme vis-à-vis de la consommation

de poulet n'est pas encore inscrit, même si cela paraît à terme inéluctable.

Au niveau mondial, la Chine constitue le premier producteur avicole devant les États-Unis, l'Asie étant la principale zone productrice. En revanche, c'est le Brésil qui constitue le premier pays exportateur devant les États-Unis et l'Union européenne, puis la Thaïlande.

En termes de consommation de volailles, elle atteint 50 kg/habitant en Amérique du Nord, 24 kg/habitant en Europe, mais à peine plus de 10 kg/habitant en Asie et 5/6 Kg/habitant en Afrique. Ces deux derniers continents, les plus peuplés du monde, vont porter le développement de la consommation de volailles dans les années à venir. Et si l'Europe, plus que d'autres continents, réfléchit à la durabilité de ses modes de production animale, les prévisions OCDE/FAO tablent toujours sur un développement de la consommation de volailles, +4/5 % pour les 10 ans à venir, au contraire de celle de viande rouge qui se contractera.

En synthèse, le poulet va être de plus en plus consommé dans les années à venir, que ce soit en France, en Europe et dans le monde. La production va croître notamment dans les zones mondiales où céréales et matières riches en protéines sont abondantes. Les échanges internationaux vont se développer à partir de ces dernières régions, ou de la part de pays qui ont décidé en toute analyse politico-économique de participer à ces marchés.

Dès lors...

- Première viande produite et consommée dans le monde, deuxième en Europe et en France derrière le porc, le poulet est-il éligible à une liste toute théorique de produits alimentaires dont l'importance mérite d'en analyser les raisons de notre dépendance ? Les chiffres nous font dire oui.

17 « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2023-2032 » du 06/07/23 – OCDE.org.

18 Sources : Tripto – Agri and Food in DATA – Pierre-Marie DECORET – et ONU-Perspectives démographiques mondiales – <https://www.un.org/fr/global-issues/population>

Le fait que désormais 50 % de la consommation de poulet en France soient issus de l'importation, renforce la question de la souveraineté de notre pays, au sens de la définition supra, c'est-à-dire du choix d'un pays à décider de son alimentation, ou plus encore de son modèle d'alimentation.

- La majeure partie des importations françaises de poulet provient de l'Union européenne, au premier chef de Pologne et des Pays-Bas, avec une part non négligeable d'origine pays-tiers dans ce dernier cas. La souveraineté alimentaire à l'échelle européenne se substitue-t-elle intégralement à la question de la souveraineté alimentaire nationale ? En termes de volume d'approvisionnement, probablement, mais il s'agirait alors de l'application d'une définition de la souveraineté qui s'approcherait de celle de la sécurité alimentaire : mangeons ce qui est disponible. Il est vrai que ni l'importation, ni l'exportation ne constituent en soi motif à critiques et que l'autosuffisance n'est pas un objectif inscrit dans le marbre. Mais les Français n'ont-ils pas envie de vivre pour manger plutôt que de manger pour vivre ? La dimension sociétale et culturelle de l'alimentation ne se réduit pas qu'aux chiffres, elle les complète et les dépasse.

S'interroger sur les raisons qui font désormais de la France, ex-premier pays avicole européen il y a 20 ans, une cible grossissante des exportations communautaires et de pays tiers, relève d'un véritable questionnement de souveraineté pour les raisons suivantes.

- La France possède toujours le premier socle économique agricole européen, tous produits confondus. Quelles sont alors les raisons de ce déséquilibre offre/demande concernant le cas particulier du poulet ? L'écosystème productif est-il en cause ? Les consommateurs changent-ils la donne ? Quels seraient les autres enjeux qui pèsent autant ?
- La rapidité de la chute signale plus une situation subie qu'un quelconque choix (ou non-choix) stratégique qui aurait été sciemment opéré.

Nous sommes en train de déléguer notre approvisionnement de poulet à d'autres pays, producteurs ou commerçants.

En prendre conscience, c'est légitimement poser la question de notre souveraineté alimentaire.

II/ AVENIR DE LA FILIÈRE AVICOLE FRANÇAISE : MUTATIONS ET DOUTÉS PLANENT DE CONCERT

La filière avicole française actuelle est l'héritière d'une période au début des années 2000, où elle était leader en Europe, mais en s'appuyant sur des débouchés spécifiques à l'exportation qui ont fortement diminué depuis la suppression des restitutions en 2013. Cette structuration du passé a pesé plus fortement qu'ailleurs quand il a fallu se réorienter, adapter l'offre aux demandes des consommateurs, et désormais évaluer les nouveaux enjeux, tels celui du réchauffement climatique.

1/ Un secteur au poids économique et social majeur avec des défis majuscules

La structuration de la filière avicole est reconnue ainsi que la qualité de son offre, mais la concurrence internationale gagne des parts des marchés dans une période de transition environnementale.

a) Une filière organisée mais fragilisée

Structuration et savoir-faire

Au préalable, il convient de présenter succinctement la filière avicole française, d'une part en ce qui concerne la production, et d'autre part en évoquant l'articulation des différents maillons avec l'élevage.

- L'aviculture française de chair comprend environ 14 000 élevages, dont 5 400 en Label Rouge et 1 100 en bio, pour 34 000 personnes y exerçant une activité.

Une exploitation type compte deux poulaillers, pour une surface totale en bâtiments de 2 300 m² abritant environ 40 000 poulets.

Bien évidemment, les conditions de production sont différentes entre l'élevage de poulet en Label Rouge par exemple, auquel le consommateur se rattache souvent visuellement dans sa méconnaissance du système général de production, et celui en élevage conventionnel qui est majoritaire. En Label Rouge, les poulaillers sont au plus de 400 m², avec un maximum de 1 600 m² par exploitation, avec des parcours en plein air. En système de production de poulets conventionnels, les poulaillers sont 3 ou 4 fois plus grands, fermés, avec pour partie de la lumière naturelle. À noter que dans ce dernier cas, qui exprime un modèle d'élevage familial, la taille de l'exploitation française est de deux ou trois fois inférieure à la moyenne européenne (et 50 fois à l'Ukraine...).

- 15 000 entreprises sont liées à un titre ou à un autre (services, industries, commerces) à la production avicole, et se répartissent entre son amont et son aval.

- En amont des élevages se trouvent les fabricants d'aliments, qui sont au cœur du métier, l'aliment représentant 60 à 65 % du coût de production du poulet. Lesquels fabricants bénéficiant eux-mêmes d'un amont de valeur avec les firmes-services, les concepteurs de prémix, les industriels proposant les ingrédients. En amont des producteurs se positionne également l'important maillon génétique, la sélection, l'accoupage et donc l'offre des poussins.

- En aval, les abattoirs français constituent les clients essentiels, (hormis un flux d'export en vif vers la Belgique), et sont les donneurs d'ordre de la chaîne en relation avec les différents marchés ou clients. Les abattoirs (abattage/découpe) pour partie et les industries de seconde transformation (produits élaborés) servent *in fine* la restauration hors foyer, la GMS, les grossistes ou le négoce¹⁹.

De longue date, la filière française de volailles de chair s'est structurée entre acteurs économiques et techniques sur la base d'un usage

multiple de la *contractualisation*. Il peut s'agir à un premier stade des relations entre les éleveurs et une organisation de producteurs (« OP ») quelle que soit sa forme juridique, qui les regroupent et permettent la commercialisation en vif des volailles. Il s'agit surtout et essentiellement de « *l'Organisation de Production* », concept plus ou moins formalisé qui porte des contrats pouvant être de production, coopératifs, ou d'intégration²⁰ et qui relie les engagements entre les éleveurs, abattoirs, accoueurs et fabricants des aliments. Typiquement un fabricant d'aliment peut jouer ce rôle à la fois d'acteur et d'interface.

Si l'efficacité technique et l'orientation « marché » de ce faisceau de contrats peuvent parfois se discuter, il n'en reste pas moins que ce tissu contractuel, qui sécurise plutôt l'éleveur, constitue une originalité et globalement une force partenariale au sein de la filière avicole française, en comparaison avec de nombreuses autres filières agricoles et alimentaires.

Enfin, une autre spécificité de la filière avicole nationale tient à la diversité de son offre et du coup à la démultiplication de ses savoir-faire.

En 2022, le poulet avec ses différents segments représentait 75 % de la production française de volailles (70 % en 2021). Il faut lire dans ce chiffre croissant la dynamique de consommation du poulet, ainsi que le recul de celui de la viande de dinde (16 %), ou l'effet particulier de l'épizootie aviaire à l'encontre des différents canards (7 % de la production...).

Pour un œil non averti, la domination du poulet semble très forte, en réalité, elle l'est moins que dans la plupart de nos pays concurrents. Cette diversité présente des avantages en matière de génétique, de biosécurité et d'éventail d'offres aux consommateurs. Par ailleurs, la France détient un savoir-faire sous signe de qualité qui lui est propre.

19 UNIGRAINS – Chaîne de production de viande de poulet France – année 2021 – Éric PORCHERON – www.unigrains.fr

20 « Les contrats en aviculture », TEMA n°24 – octobre-décembre 2012 – Pascale MAGDELAINE, Guillaume COUTELET, Franz GUERDER, Emmanuelle HENNINOT, Cécile RIFFARD de l'ITAVI et de l'OEA0.

Cette diversité a certes freiné la création nécessaire d'une interprofession de représentation de l'ensemble des volailles de chair. C'est chose faite depuis la reconnaissance en septembre 2018 d'ANVOL²¹, regroupant l'amont et l'aval des acteurs, de l'accoupage à la restauration collective, dans la diversité de la production et de signes de qualité.

Néanmoins, les professionnels de la volaille ont su depuis longtemps se doter d'outils et d'organismes à vocation collective qui les ont aidés à dresser des perspectives techniques et économiques. C'est principalement le cas avec l'Institut technique de l'aviculture, l'ITAVI²², reconnu par les pouvoirs publics depuis 1968 et qui irrigue la filière de ses travaux.

Si tous les opérateurs d'amont et d'aval contribuent ainsi, chacun pour leur part, à l'efficacité collective, ils connaissent également leur lot additionnel de difficultés qui interpellent l'avenir de la filière.

Perte de compétitivité

À ce stade, il est nécessaire de souligner que si les concepts de compétitivité et de souveraineté sont liés, ils ne se superposent pas. Par exemple, un pays peut souverainement décider de se constituer comme importateur afin de privilégier d'autres options de production. Ainsi, la Chine, dont la surface agricole utile est contrainte, a-t-elle stratégiquement décidé de produire en priorité des céréales (blé, maïs, riz) et moins d'oléagineux. L'analyse des flux d'importation et d'exportation ne dit pas tout de la souveraineté. Cela dit, le dérapage importateur de la filière poulet en France s'explique en bonne partie par une problématique de compétitivité coûts et hors coûts.

FranceAgriMer, dans son étude récente « Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan »²³, a posé un cadre de

réflexion : dans l'analyse des bilans stocks/production/consommation, il faut intégrer par ailleurs les importations et les exportations. Ainsi, la filière du blé dur (y compris les pâtes) bénéficie d'un taux d'approvisionnement (production/consommation) excellent à 148 %, mais connaît une forte dépendance aux importations (importation/consommation) de 75 % du fait de la construction de la chaîne (semoulerie et fabrication de pâtes en Italie et en Espagne). Nous produisons et exportons du blé dur, et importons des pâtes.

Pour le poulet, le taux d'approvisionnement de la filière est à 81 % et la dépendance aux importations notée à 42 %. Nous savons, depuis, que ce dernier chiffre atteint désormais les 50 %. De même, FranceAgriMer souligne qu'en 10 ans le taux d'approvisionnement en poulet s'est détérioré de 24 %, un des scores les plus médiocres de toutes les filières françaises. La tendance négative s'accélère. Néanmoins, FranceAgriMer souligne qu'en matière de souveraineté, la dépendance aux importations provenant de pays de l'Union européenne pose moins de problème que de celles d'origine de pays tiers. Peut-être, mais inversement, en matière de compétitivité, n'est-ce pas pire ?

La commission des affaires économiques du Sénat s'est récemment intéressée à la compétitivité de la « ferme France » dans un rapport d'information²⁴. La filière du poulet de chair fait partie des cinq cas analysés. D'emblée il est constaté la stagnation de la production de poulet en France depuis 20 ans alors même que la consommation évolue de façon dynamique, « il en résulte une explosion des importations » principalement de l'Union européenne. La balance commerciale intra-communautaire y devient déficitaire dès 2007.

Comment se retrouver dans une telle spirale négative quand le marché se développe autant ? Une partie de la réponse provient de la modification du cadre des échanges internationaux avec

21 ANVOL – Association nationale interprofessionnelle de la volaille de chair – <https://interpro-ovol.fr>

22 ITAVI – Institut technique de l'aviculture – www.itavi.asso.fr

23 FranceAgriMer Ibid. p. 3.

24 Sénat Ibid. p. 3.

la fin des restitutions à l'exportation en 2013 et de la difficulté de la filière française de se réorienter, ainsi que la politique peu protectrice de l'Union européenne. Nous y reviendrons.

Une autre partie tient aux défis sociétaux et environnementaux à affronter. Nous y reviendrons également.

Cependant il existe des facteurs économiques et techniques liés au fonctionnement de la chaîne qui expliquent la perte de compétitivité française :

• Coût de production

Le coût de production d'un poulet standard en vif en France est supérieur à la moyenne européenne et plus encore, au plus compétitif : 0,859 €/kg en France, 0,826 €/kg dans l'Union européenne et 0,785 €/kg en Pologne. Pourtant, la France s'en sort bien quant au coût de l'aliment qui représente plus de 60 % du total, mais est moins performante sur le coût des poussins ramené au kg vif de poulet (du fait d'un poids moyen des poulets vifs inférieur en France), la charge des bâtiments, le coût du travail.

La France paie là le prix de la taille réduite de ses exploitations avicoles, 2 à 5 fois inférieures par rapport aux autres pays européens qui font des économies d'échelle, et peut-être aussi son choix de la production d'un poulet standard de 1,8/1,9 Kg en vif contre des poulets plus lourds en Europe, autour de 2,3 kg.

• Coût de l'abattage/découpe

Le rapport du Sénat évoque ainsi un coût de 31 centimes/kg en France, contre 22 centimes en Pologne. La taille et la modernité des infrastructures et des équipements, ainsi que le coût du travail expliquent cet écart, ainsi que les rendements en filet inférieurs en France. De même, les abattoirs français ont investi plus tardivement sur la découpe que leurs voisins allemands ou néerlandais.

Ces handicaps de productivité impactent l'adaptation de l'offre aux demandes des consommateurs. En 2022, dans la segmentation des achats de poulet en France, les poulets entiers chutent à 16 %, (34 % en 2010), la découpe atteint depuis quelques années 50 % (41 % en 2010), les produits élaborés grimpent à 34 % (25 % en 2010). La France importe de plus en plus de filets à destination des industriels (pour la GMS ou la Restauration Hors Foyer-RHF) et de la RHF qui sont les seuls marchés en croissance.

Les consommateurs sont de plus en plus avides de viande de poulet à l'occasion de leurs repas hors domicile. La restauration hors foyer, ainsi que les débouchés industriels élaborés réclamant une matière peu chère, il est estimé que 60 à 75 % des poulets qui leur reviennent proviennent de l'importation, alors que ce sont les segments les plus dynamiques de la consommation !²⁵.

En conséquence, le Sénat critique la stratégie de « premiumisation » et de montée en gamme « forcée ». Il est vrai que la filière doit pouvoir reconquérir tous les segments de marché et avoir l'ambition de répondre aux souhaits de tous, aisés ou non. Un plan de modernisation, tant de l'aval que de l'amont de la filière s'imposerait.

Cependant les difficultés des secteurs de la volaille ne s'arrêtent pas à l'économie.

Crises sanitaires

L'influenza aviaire qui est actuellement déclenchée par le virus hautement pathogène sous la forme H5N1 a pris une telle expansion qu'elle peut être qualifiée de panzootie. Ce virus qui n'a de cesse d'évoluer, de connaître des avatars, est malheureusement devenu célèbre quand il a été reconnu pour avoir atteint des êtres humains en 1997 à Hong Kong. Le virus qui peut évoluer à chaque épisode, a frappé de différentes façons dans le monde depuis vingt ans à l'occasion d'épizooties.

25 « La compétitivité de la filière volaille de chair française : entre doutes et espoirs » INRA Productions Animales, 2015, N°5 – V. CHATELLIER, P. MAGDELAINE, Y. TREGARO.

Outre les oiseaux, il peut infecter également des mammifères, dont le porc... et l'homme.^{26,27}

Chez les oiseaux, les symptômes vont de troubles nerveux, respiratoires, digestifs, avec une période d'incubation brève de 1 à 3 jours, parfois jusqu'à 8 jours. La maladie peut être asymptomatique et se révéler tardivement (canards). La mortalité peut être rapide et importante. À ce titre, canards, dindes... sont plus « impactés » que le poulet. Il n'existe pas de traitement curatif.

Les principaux risques de transmission proviennent de la faune sauvage avec les migrations d'oiseaux, des travaux dans les élevages avec les flux de personnes et de matériels, des pratiques d'élevage et de soin aux animaux.

Dans une politique de prévention, il convient de maintenir une surveillance qui ne soit pas monovalente, de renforcer les mesures de biosécurité et, également si nécessaire, de prendre des mesures de dépeuplement et de dédensification dans les zones qui ont été les plus touchées antérieurement. S'y ajoute, enfin, la possibilité de vaccination, la France a fait le choix de vacciner l'intégralité des élevages commerciaux de canards (gras et à rôtir) à partir du mois d'octobre 2023, l'État prenant en charge 85 % du coût de cette opération²⁸.

Même si d'autres pays producteurs européens ont été touchés, la France a été la principale victime des récents épisodes d'épizooties aviaires, de l'automne 2021 dans le Sud-Ouest, à février 2022 dans la région cruciale des Pays de la Loire (1/4 de la production de poulet mais également territoire essentiel pour les activités de sélection, reproduction, accoupage), puis fin 2022 et début 2023 de nouveau dans les Pays de la Loire, puis le Sud-Ouest. Au total,

25 millions de volailles ont été abattues et les cycles mis en place ont subi des décalages. En conséquence, la production de volailles en France a globalement diminué de 7,6 % en 2022, dont -33 % pour le canard, -17 % pour la dinde, -1 % pour le poulet.

L'impact économique est lourd pour tous les acteurs économiques de la filière, néanmoins, il faut reconnaître et apprécier l'engagement budgétaire de l'État tant en termes d'indemnisation économique des éleveurs et des maillons sélectif/accoupage que des indemnisations sanitaires et de la prise en charge très majoritaire de la campagne vaccinale.

Pour finir, ces crises sanitaires à répétition pèsent sur les grands équilibres de la filière volaille en France, l'accroissement des importations s'explique en partie par l'affaiblissement de la production. En outre, elles posent légitimement des questions relatives à l'organisation de la filière, par exemple concernant les zones de haute densité, la proximité de différents acteurs aux modes de production différents (ouverts/fermés), les modalités de la surveillance et de la biosécurité.

b/ Des défis transversaux complexes

Le Pacte vert

De longue date, la PAC a concentré les critiques vis-à-vis d'une agriculture décrite comme étant « productiviste » et insuffisamment vertueuse sur le plan de l'environnement. Le mandat en cours de l'actuelle Commission européenne, 2019-2024, a été marqué par le lancement du « Green Deal » visant à transformer l'économie de l'Union européenne pour un avenir durable et se fixant l'objectif de la neutralité carbone en 2050. La PAC est appelée à y contribuer.

26 « L'influenza aviaire en 11 questions » – www.anses.fr/fr/content/influenza-aviaire-en-11-questions ANSES 02/06/23.

27 « Grippe aviaire : les autorités se méfient d'une propagation chez l'homme » Les Échos 13/06/23.

28 « Accompagnement des éleveurs et lancement de la stratégie vaccinale » – Communiqué de presse du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – 17/07/23.

Ainsi en est-il en 2020 de la stratégie « De la ferme à la table »²⁹ qui prévoit une réduction d'ici 2030 de l'utilisation et des risques globaux des pesticides chimiques à hauteur de 50 %, de celle des engrais d'au moins 20 % avec des pertes de nutriments associés de 50 %, et du recours des antimicrobiens pour l'élevage de 50 %.

La stratégie « Biodiversité »³⁰ va dans le même sens en actant que d'ici 2030, 30 % des terres (et des mers) devraient se retrouver en zones protégées. L'utilisation de surfaces croissantes par les élevages alternatifs pourrait devenir ainsi sujette à débats.

Un peu plus tard, la Commission a dévoilé son paquet législatif « Fit for 55 » le 14 juillet 2021 dans l'objectif de réduction des émissions carbone de 55 % d'ici 2030 avec de nombreuses mesures dont l'instauration d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

De fait, cette stratégie dépasse les seules conditions de production et pourrait entraîner une nouvelle répartition des activités entre filières. L'élevage se retrouvant mis sur la sellette pour sa responsabilité dans l'émission de 70 % des gaz à effet de serre émanant de l'agriculture et comme étant le principal utilisateur des surfaces agricoles de l'Union, 68 %, en intégrant les cultures destinées à l'alimentation animale. Si l'élevage des ruminants est ciblé pour ses émissions de méthane (CH₄), les animaux granivores le sont essentiellement au titre de leur alimentation, du fait de l'épandage d'engrais minéraux lors de la production des grains et graines avec des émissions dans l'air du protoxyde d'azote (N₂O). Bien entendu, dans ces débats, il ne faudrait pas oublier tous les apports et aménités de l'élevage.³¹

En liaison avec ce paquet législatif, la Commission a également lancé une révision de la directive sur les émissions industrielles (IED)

en souhaitant y intégrer plus largement les exploitations agricoles. Pour rappel cette directive prévoit une approche de la prévention et de la réduction des émissions dans l'air, l'eau et le sol, la gestion des déchets et l'efficacité énergétique. Dans ce projet, un nombre plus large « d'élevages intensifs de porcs et de volailles », ainsi que désormais, les plus grandes installations de bovins, seraient concernés. Ce nouveau texte aurait un impact sur le classement des exploitations soumises à la réglementation des installations classées (ICPE) via des procédures d'autorisation à exploiter et la nécessité d'investir fortement dans des mises en conformité.

Le Conseil Environnement du 16 mars 2023 s'était mis d'accord sur un mandat de négociation vis-à-vis de ces propositions de la Commission, le Parlement européen était quant à lui très divisé et critique sur la partie agricole du projet de texte. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 2023, en « Trilogue », les trois institutions se sont accordées sur un compromis qui intégrerait différemment les exploitations, pour ce qui concerne en élevage de volaille de chair à partir du seuil de 280 UGB (unité Gros Bovin). À suivre pour l'écriture des futurs textes.

Ces quelques exemples montrent que la filière avicole, même si elle semble au premier regard moins ciblée que d'autres activités d'élevage, se voit aussi très concernée par l'enjeu de réduction des GES, de décarbonation, et que la recherche générale de durabilité entraîne un contrôle plus étroit des entreprises agricoles selon leur taille.

Modèle productif et contestation sociétale

En France, les exploitations avicoles sont le plus souvent familiales, y compris en production standard ou conventionnelle. Pour rappel, elles sont de taille modeste en comparaison des concurrents intracommunautaires, soit en moyenne une exploitation avec deux poulaillers, pour un total de 2 300 m² et abritant moins de 40 000 oiseaux,

29 Communication de la Commission du 20/05/20 « Une stratégie de la ferme à la table » – Com/2020/381Final.

30 Communication de la Commission du 20/05/20 « Biodiversité à l'horizon 2030 » – Com/2020/380Final.

31 GIS Avenir Élevages, 2022 – « Utilisation des terres agricoles, est-ce que les animaux d'élevage concurrencent l'alimentation humaine ? » et 2023 « Pas d'agriculture durable sans élevage ».

ce qui correspond à moins d'une unité de travail par exploitation. Au sein de l'Union européenne, avec une réglementation commune³², la moyenne de la taille des exploitations avicoles est deux à trois fois plus importante.

La conception des bâtiments et le mode d'élevage, notamment pour les poulets standards, cristallisent les débats sociétaux concernant l'élevage des poulets de chair. La réglementation européenne y limite la densité de peuplement à 33 kg/m², soit environ 17 poulets/m², avec des dérogations (en lien avec des conditions de bien-être animal) qui peuvent aller jusqu'à 42 kg/m², soit 21 poulets/m².

Selon les résultats techniques de l'enquête annuelle de l'ITAVI, pour 2021, la productivité moyenne d'un poulailler français en production standard est la suivante : mise en place de plus de 21 poussins/m², poids vif unitaire à l'enlèvement de 1,93 kg (35 jours d'élevage) conduisant à une productivité de 39,6 kg/m² par bande, soit une productivité annuelle de 280 kg/m²/an. La durée de vide sanitaire entre chaque bande élevée et le choix de la souche expliquent ce chiffre, là où nos concurrents intracommunautaires dépassent régulièrement en moyenne 330 kg/m²/an.

En ce qui concerne les méthodes de production, l'interprofession avicole ANVOL, s'est engagée en 2020 à échéance 2025 sur un accès à la lumière naturelle pour 50 % des volailles, soit 20 % en parcours extérieurs (bio, Label Rouge) et 30 % dans des poulaillers conventionnels équipés de fenêtrage.

Pour comparaison avec les poulets standards, les poulets en Label Rouge sont installés avec une densité de 11 têtes/m², et selon les chiffres de 2021 sont abattus à 88 jours au poids unitaire de 2,3 kg – la productivité annuelle s'élève à 76 kg/m²/an. Le coût de production de la viande est 2 fois supérieur à celui du standard.

En bio, il est 3 fois supérieur. Que veulent les citoyens, et que choisissent-ils en tant que consommateurs, en cette période d'inflation ? Comment arbitrer ?

Nous sommes là au cœur de la problématique³³ d'explication, de dialogue avec la société ou le voisinage : même de taille réduite, les projets de construction de nouveaux poulaillers sont exagérément taxés de « méga-poulaillers », d'élevages « industriels », d'« usines », et suscitent les oppositions. En cause, les nuisances supposées ou réelles des installations (bruits, poussières, odeurs...), les questions relatives à la consommation d'eau ou à l'utilisation de fientes, ou les questions relevant du bien-être animal.

En matière de bien-être animal, il existe des chemins intermédiaires, avec des voies de progrès. C'est par exemple la position de l'ONG Compassion in World Farming (CIWF)³⁴, association welfariste qui milite pour améliorer les conditions de vie des animaux d'élevage (lumières, perchoirs...), et d'abattage (anesthésie au gaz...) avec d'autres ONG européennes. Elle a lancé en 2017 l'European Chicken Commitment (ECC) fondé sur un cahier des charges très étoffé et sujet à audit. L'objectif est à la fois de faire évoluer l'offre, par des partenariats sous engagements avec les entreprises, et la demande, par un étiquetage « bien-être animal ».

À titre d'exemple, pour l'ECC la densité maximale en élevage est de 30 kg/m². Le coût de production du poulet s'en ressent, il est en conséquence plus élevé en vif d'environ 30 %, et en viande de 40 %, par rapport au standard. Cela peut conduire l'ECC à être un segment qui s'élargirait progressivement, mais plus difficilement un socle sauf à risquer de faciliter les importations.

Le dialogue avec les différentes composantes de la société, les voisins, les associations de

32 Directive N°2007/43 du Conseil du 28/06/07 « fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la consommation de viande » JOUE N°182 du 12/07/07.

33 « Dans l'Yonne, les poulets de la discorde » – Les Échos 07/09/23.

34 <https://www.ciwf.fr>

défense des animaux... et bien sûr les élus ainsi que les autorités territoriales constitue un impératif. Il s'agit *a minima* d'échanger les arguments, les clefs de compréhension, de clarifier les conséquences ou les alternatives aux décisions, et de faciliter les choix. S'expliquer au sujet de la souveraineté alimentaire est l'affaire de la collectivité. En tout état de cause, ne rien faire ou fermer les yeux reviendrait en réalité à bloquer la production et à renforcer les importations, car la consommation de poulet continue de se développer.

2/ Une croissance de la consommation et une évolution des demandes

La progression de la consommation de poulet se poursuit en France. En 2022, elle a été de 22,5 Kg par habitant, et pour la première fois elle a été supérieure à celle de la viande bovine³⁵. Les modes et les formes de consommation évoluent sensiblement, la viande de poulet ayant à la fois la capacité de préserver son image traditionnelle et de proposer de nouveaux usages.

a) Des tendances alimentaires favorables

Nutrition/Santé

L'Agence nationale de santé publique, Santé publique France, a pour objet d'inclure tous les systèmes de promotion de la santé et de prévention des maladies. À ce titre, elle s'appuie notamment sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS). Ce dernier, après avoir constaté que 28 % des adultes français (18 à 54 ans) sont en surpoids et que 15 autres % sont en situation d'obésité, a émis des recommandations en matière d'alimentation. Parmi elles, la réduction de la consommation de viande « rouge » (à 500 g/semaine en bœuf/veau/porc/agneau-mouton et abats). En substitution partielle, le PNNS suggère d'alterner avec de la volaille, du poisson et des légumes secs³⁶.

Il est vrai que, par exemple, 100 grammes de blanc de poulet cru et sans peau, apportent un bon niveau de calories (110 kcal) avec des protéines (23,4 g) peu de lipides (1,5 g) et des traces de glucides³⁷.

Il faut y ajouter des apports en vitamines, notamment du groupe B et de différents minéraux. En bref le poulet apporte des protéines tout en étant par ailleurs une viande maigre et riche en vitamines/minéraux.

Ces caractéristiques nutritionnelles font du poulet une source importante de protéine animale dans la diète des Français et un élément essentiel de leur régime. Il ne faut pas oublier, à côté de ces aspects nutrition/santé, le plaisir de la cuisine et de la consommation du poulet, sous des formes extrêmement variées et son goût³⁸.

Religions/cultures

Depuis 2016, la viande de volaille, avec une composante très majoritaire (80/90 %) de poulet, est devenue la viande la plus consommée au monde. Tous les continents de notre planète participent à cette croissance au-delà des différences de cultures et de religions. La volaille n'atteint pas toujours le premier rang, comme aux États-Unis où un Américain consomme deux fois plus de viande de volaille (+ 50 kg/an) qu'un Européen. En Europe, la viande porcine reste en tête de la consommation de viande, devant la volaille et le bœuf (le seul poulet, s'il est isolé de l'ensemble du groupe des volailles, est toujours deuxième).

Le poulet ne souffre pas d'interdits comme le porc, ou le bœuf. En outre, plus que les autres viandes, le poulet est proposé sous de multiples formes (entier/découpé/élaboré) et adaptables avec des marques connues et de l'innovation produit. Ce vaste quadrillage des goûts et demandes des consommateurs, y compris en réponse à des exigences religieuses (halal par exemple), participe au succès tous azimuts du poulet.

35 « La consommation de viandes en France en 2022 » Agreste, Synthèse conjoncturelles, juillet 2023 n°412.

36 Sites www.mangerbouger.fr et www.santépubliquefinance.fr

37 Table de composition nutritionnelle Ciqual – <https://ciqual.anses.fr/>

38 « Varier les plaisirs avec la volaille française » – Volaille française/ANVOL www.jaimelavolaille.fr

Origine France, signes de qualité, territoire et local

La viande de poulet surfe sur une tendance favorable au regard des différentes diètes internationales. Cela ne l'empêche pas de mettre également en avant ses attraits territoriaux.

En France, concernant l'année 2022, environ 16 % des poulets étaient produits en plein air, dont 14 % en Label Rouge, 1 % en bio, ainsi que sous des indications géographiques protégées (IGP). À ces signes de qualité officiels s'ajoutent des certificats de conformité des produits (CCP), garantis par des organes indépendants. Ces différents signes de qualité, du fait de l'exigence de leurs cahiers des charges, par exemple un lien au sol, les conditions d'alimentation ou la durée d'élevage, ont créé une image et un lien spécifique avec les consommateurs.

L'origine constitue également une indication puissante. La création du logo « Volaille française » par les professionnels avec le soutien du ministère de l'Agriculture en 2014, répond aux attentes des consommateurs en désignant les volailles nées, élevées, nourries, abattues et transformées en France. La garantie de l'origine intègre en fait plus largement des éléments relatifs au mode de production, au bien-être animal, au respect de l'environnement, à la sécurité sanitaire et alimentaire... avec des conditions d'usage du logo encadrées et contrôlées. En conséquence le logo « Volaille française » est considéré à 87 % comme un marqueur de confiance par les consommateurs même si le prix demeure le premier critère d'achat. Les entreprises le soutiennent, elles sont 180 à être référencées pour 69 % des volailles entières et découpées en France et 41 % des produits transformés en France.

L'origine France rassure, tout en permettant d'exprimer une proximité, une solidarité avec l'écosystème territorial. Il reste à développer cet étiquetage dans l'intégralité des circuits de vente et de consommation.

Enfin, la volaille et le poulet sont très présents avec leur diversité dans l'offre locale, que ce soit en circuit court ou sur les marchés de proximité.

En conclusion, cette « plasticité » du poulet apte à contenter tant les requêtes locales que mondiales, à éviter les écueils religieux ou culturels, à proposer une offre très démultipliée, variée, innovante de la part des industriels et de la distribution, et à tenir une ligne de prix modérée... renforce sa place de leader en offre de viande.

Il est vrai qu'outre le prix et le regard culturel porté sur la viande, il existe deux axes expliquant l'évolution des diètes : d'une part, l'environnement-climat et, d'autre part, la nutrition-santé. Sur ces deux points, le poulet présente un meilleur profil que les autres viandes.

- En matière de gaz à effet de serre, les émissions dans les filières d'élevages granivores sont clairement moins élevées que celles des ruminants, même si chacun devra apporter sa contribution à leur réduction.³⁹
- En matière de nutrition/santé, la consommation de viande blanche présente des avantages connus (cf supra).

Il semble de plus en plus clair que ces arguments favorisent des mécanismes partiels de substitution entre viandes au bénéfice de la volaille. Néanmoins, au-delà, le développement souhaitable du flexitarisme alimentaire⁴⁰ avec une végétalisation progressive de l'assiette qui favorise en première étape la volaille, constitue une tendance alimentaire lourde à moyen terme qui impactera la filière.

Si les perspectives de croissance de la production et de la consommation de poulet s'avèrent positives pour la prochaine décennie, la végétalisation de notre assiette du fait de problématiques transversales majeures (climat, biodiversité, concurrence de l'utilisation des sols, environnement en général) et de questions propres à la

39 L'action de la FAO face au changement climatique – Élevage et changements climatiques – www.fao.org/climate.change – 2016.

40 « Flexitarisme, une opportunité pour la chaîne alimentaire ? » – Note du think-tank Agridées – Yves LE MORVAN/Bernard VALLUIS – octobre 2020 – www.agridees.com

consommation de protéines animales (santé, bien-être animal, relation culturelle à la viande) aura inéluctablement un impact à terme.

b) Une adaptation partielle aux souhaits de consommation

Les consommateurs évoluent dans leurs comportements, que ce soit à propos du lieu de consommation, des choix des produits consommés au sein d'une gamme évolutive ou, bien sûr, du prix en cette période paradoxale qui conjugue inflation alimentaire et injonction sociétale.

Évolution des canaux et des modes de consommation

Pour rappel, le bilan de la viande de poulet en France pour 2022 se présente de la façon schématique suivante, calculée en millions de tonnes (équivalent carcasse) : production 1,1 Mt, exportation 0,31 Mt et importation 0,81 Mt, pour équilibrer une consommation totale d'environ 1,6 Mt (1,53 Mt source Agreste). La dépendance aux importations atteint 50 %.

La consommation totale de viande des Français est demeurée stable entre 2012 et 2022 autour de 85kg/hab./an. En son sein la part de la viande de poulet progresse fortement. Elle était de 18 % en 2012 pour atteindre 26 % en 2022 (22,5 kg/hab./an). De ce point de vue, le poulet représente une « success story » remarquable par rapport aux autres viandes. Mais nous savons que l'importation en est souvent la source.

Selon le rapport d'information du Sénat sur la compétitivité de la ferme France déjà cité, la restauration hors foyer (RHF) et les industries transformatrices à base de viande de volaille (charcuteries, panés et autres produits élaborés crus ou cuits), évoluant certes dans des champs différents qui s'interpénètrent, représentent ensemble la moitié du marché français. Cette dynamique complémentaire semble claire, elle lie les points forts de la consommation du poulet dans sa forme (charcuteries, snackings, élaborés) et dans son lieu de prise alimentaire (RHF au sens large).

En ce qui concerne le rôle crucial joué par la restauration hors foyer, l'ITAVI a réalisé un graphique éclairant⁴¹ : en posant la consommation totale de volaille de 2005 en base 100, l'indice atteint le seuil de 125 en 2023, ce qui montre l'augmentation globale de la consommation française durant la période... mais la quote-part de la consommation à domicile quant à elle, se retrouve à un indice 95 en 2023. Toute la dynamique de consommation est donc portée par la restauration hors domicile. Plus que toute autre viande, il semble bien que la consommation de volaille et de poulet réponde au mieux aux grandes tendances démographiques et sociologiques de nos contemporains (éclatement de la cellule familiale, familles monoparentales, individualisation des comportements, temps consacré aux repas en déclin, nomadisme, relation au travail...), notamment du fait de sa praticité d'utilisation, et de son prix.

La restauration hors foyer (RHF) se trouve bien ancrée dans les vecteurs de consommation des Français, avec une surpondération des profils de jeunes, de familles avec des enfants jeunes et des populations citadines. Certes, la RHF se décompose en de très nombreux sous-segments. Plus que la restauration commerciale classique, la restauration rapide (Fast Food) se développe, sous forme assise ou nomade, ainsi que le libre-service ou le commerce traditionnel (boulangerie notamment)... et bien sûr la restauration collective.

Le développement du télétravail, quant à lui, a favorisé la consommation à domicile, avec une composante de livraison à domicile et de vente à emporter. Dans ce cadre, si la pizza en premier et le burger en deuxième sont les leaders des produits ainsi consommés, le poulet par la grande diversité de ses formats offerts y est aussi très bien positionné.

Cette capacité de l'offre de poulet à capter les évolutions du temps s'affiche dans la segmentation de la consommation des ménages⁴² :

- poulets entiers : 51 % en 2000, 34 % en 2010, 18 % en 2020, 16 % en 2022 ;

41 Situation des filières avicoles françaises – Bilan 2022-2023 ITAVI.
42 Ibid. ITAVI.

- découpes (blancs, cuisses, ailes...) : 35 % en 2000, 41 % en 2010, 53 % en 2020, 53,7 % en 2022 ;
- produits élaborés (nuggets, charcuteries, panés...) : 14 % en 2000, 25 % en 2010, 29 % en 2020, 30,3 % en 2022.

L'année 2022 représente un retour aux grandes tendances de consommation qui se dégageaient jusqu'en 2019, avec une parenthèse 2020/2021 spécifique de la Covid-19. Il s'agit du retour de la restauration hors foyer, avec une stabilisation à haut niveau de la consommation de produits issus de la découpe et le développement des produits élaborés.

Cependant, 2022 se distingue par son haut niveau d'inflation, modifiant la répartition interne des segments. Par exemple, dans la partie des produits découpés, les cuisses ont plus la faveur des consommateurs que les escalopes, plus chères. Ou, en ce qui concerne les poulets entiers, les poulets standards ou certifiés progressent à l'inverse des Label Rouge ou pire encore, des bio.

En conclusion, le lieu de la consommation de viande de poulet peut être estimé à 65 % à domicile et à 35 % hors foyer. Cette partie hors foyer ne cesse de se développer, et tire clairement la croissance. En ce qui concerne la répartition entre les formats et les morceaux consommés, le rapport entre produits issus de découpes (50 %) et produits élaborés (34 %) semble se stabiliser, notamment pour des raisons de prix. Plus qu'auparavant, le prix en période d'inflation devient le juge de paix du choix des consommateurs, dans une gamme qui demeure très diversifiée mais dont le centre de valorisation baisse.

En tout état de cause, il faut souligner que ce sont les acteurs les plus dynamiques dans leur métier respectif, telle l'industrie de seconde transformation, ou tels les canaux de la RHF, qui sont les leviers d'une importation massive, à plus de 70 % de leur activité. L'adaptation offre/demande, à partir du socle de la filière française, demeure un chantier à multiples facettes.

Impact de l'inflation alimentaire

En juin 2023, les prix à la consommation ont augmenté en France de 4,5 % sur 1 an selon les statistiques de l'INSEE, les prix de l'alimentation croissant quant à eux de 13,7 % pour la même période⁴³. Dès lors, des arbitrages de la part des consommateurs sont naturellement constatés, avec des baisses de volumes (- 4 % en 2022), (- 8 % au premier semestre 2023) pour tous les produits alimentaires et des choix de « descente en gamme ». Dans le secteur de la volaille, l'inflation a été de 14 % sur les seuls 7 premiers mois de l'année 2023, elle avait déjà été de 11,8 % en 2022⁴⁴.

Au long de 2022, en consommation de viande calculée par bilan (tous marchés), le poulet tirait toujours son épingle du jeu avec une augmentation en volume de + 4,7 %, la volaille en général étant en baisse (- 0,4 %). Néanmoins, en s'intéressant uniquement à la consommation à domicile⁴⁵, le poulet lui-même était en baisse (-3,6 %), les achats d'élaborés et de découpes reculant et plus encore les poulets entiers prêts à cuire (-11,8 %) sauf pour les achats de poulets standards. L'effet hausse des prix sur le comportement des consommateurs est clair. Pour reprendre le constat de FranceAgriMer : « *la croissance du marché en valeur se fait essentiellement à travers l'inflation et non plus par la hausse des volumes ni par l'« effet mix positif »*⁴⁶.

43 « Indice des prix à la consommation – Résultats définitifs juin 2023 » INSEE Informations Rapides N°177 13/07/2023.

44 « Conjoncture : filière alimentaire France » – septembre 2023 – Fédération du Commerce et de la Distribution – FCD – Isabelle SENAND.

45 Panel Kantar World Panel pour FranceAgriMer – Agreste – N°412 juillet 2023.

46 « L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022 » Les Études de FranceAgriMer – Édition juillet 2023 – www.franceagrimer.fr

Le poulet devient-il trop cher ?

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires éclaire la situation récente⁴⁷. Par exemple, avec l'escalope de poulet standard. Elle valait 9,16 €/kg en 2015, était encore à 9,32 en 2021 mais atteignait 10,37 €/kg en 2022 (+11 %). En hors taxe, dans le détail, la composition du prix en GMS était en 2019 de : 33,3 % à l'entrée de l'abattoir, 27,3 % en indicateur de marge brute en abattage-découpe, 38,4 % en indicateur de marge brute en GMS. En 2022, les chiffres respectifs sont de 40,3 %, 30 % et 29,7 %. Donc en 2022, les coûts de production ont sensiblement augmenté, les industriels ont restauré des marges longtemps figées, la GMS a réduit ses marges. La tendance est la même pour un poulet entier PAC Label Rouge. Ainsi, le poulet, vu par le consommateur, commence à devenir cher.

La baisse de consommation devenant menaçante, les industriels ont réagi.⁴⁸

À ce stade de la réflexion, le constat s'impose, le secteur de la volaille évolue dans un univers économique agressif, hyper-concurrentiel et changeant. La diversité des espèces et des modes de production, qui était une force de la filière française et une excellente ligne de défense, s'effrite. Le poulet représente désormais 80 % de la consommation nationale de volaille, tout en étant assailli par de nombreux problèmes.

De fait, la filière du poulet de chair subit les conséquences d'une longue période de consolidation du secteur, en perte de compétitivité internationale, mais également la crise sanitaire et l'inflation alimentaire. Au-delà, à des titres divers, les citoyens-consommateurs, les ONG et les pouvoirs publics soutiennent des demandes sociétales et réglementaires qui ont toutes leur valeur mais rendent les équilibres économiques aléatoires dans notre pays. De ces injonctions contradictoires ressort un grand vainqueur qui

ne se cache plus : l'importation, qui représente désormais 50 % de la consommation.

Ces nuages économiques et sociétaux cumulés sont-ils trop épais pour apercevoir la lumière, et pouvoir espérer sortir de ce cycle destructeur et attentatoire à la volonté de souveraineté alimentaire ? Y a-t-il possibilité de rebondir ?

III/ LE CAS POULET : SUR QUELLES PISTES REDÉCOLLER ?

Le niveau atteint d'importation de viande de poulet entraîne une question cruciale pour l'avenir de la filière et pose la question d'une souveraineté en berne. Ce secteur est-il condamné à devenir un archipel avec des îlots de résistance face à la marée montante ? Il y a certes une problématique de compétitivité relative avec les autres pays de l'Union européenne, mais il serait également nécessaire de mieux protéger le marché européen alors que les vannes sont aujourd'hui ouvertes. La filière française se doit d'analyser ses faiblesses actuelles afin de proposer un plan collectif d'investissement qui lui redonnerait de la vitalité, une présence sur tous les marchés, et des couleurs qui ne seraient plus celles du passé, mais celles d'une durabilité bien comprise par tous.

1/ Relancer une politique de régulation des échanges, dans un marché unique

Si l'existence des frontières externes de l'Union européenne est indubitable, leur affaiblissement rend vulnérable le marché intérieur alors que ce dernier peine à préserver son unité.

a) Renforcer les frontières externes

À la suite de l'échec de référendums sur le projet de constitution européenne en 2005, le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009 a relancé la construction juridique de l'Union européenne en la précisant. Comme nous

47 Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaire – Section 4 : volailles de chair et lapins. Rapport au Parlement – mai 2023-FranceAgriMer.

48 « Le volailler LDC prêt à baisser ses prix pour relancer la consommation » LSA 25/05/2023.

l'avons vu au sujet de la question de la souveraineté, le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)⁴⁹ a prévu dans ses articles 3 et 4 un distinguo fondamental entre les politiques, celles où l'Union dispose d'une compétence partagée avec les États-membres (marché intérieur, agriculture...) et celles où l'Union bénéficie d'une compétence exclusive (Union douanière, politique commerciale commune...). Ce sont bien les institutions communautaires qui organisent et gèrent la protection aux frontières communes, la régulation des échanges.

Accords internationaux et priorité du marché intérieur

Les difficultés apparaissent quand la Commission conçoit la politique commerciale dans le cadre d'une « autonomie stratégique ouverte ». Il s'agit alors de développer les échanges et plus encore d'ouvrir les frontières avec des pays dont le regard géostratégique s'avère analogue au nôtre ou, tout du moins, là où notre influence paraît nécessaire. La guerre en Ukraine a renforcé ce tropisme. L'Union européenne a ainsi multiplié les accords de différentes formes et natures, avec des appellations variées (accords commerciaux, de libre-échange, de libre-échange « complet et approfondi », de partenariat économique, d'association...). Dans une approche risques/bénéfices, la Commission recherche un équilibre entre son souhait de se faire ouvrir des marchés extérieurs, et inversement son acceptation de faciliter l'accès au marché intérieur. En matière agricole, la libéralisation des échanges se réalise souvent en ouvrant des contingents progressifs de volumes de produits, à droits faibles ou nuls, selon un échéancier pluriannuel.

Les filières des productions animales/viandes, dont la volaille, font souvent partie des secteurs qui peuvent se sentir victimes d'accords réalisés à leur détriment.

Ainsi, la Commission vient de finaliser un nouvel accord de libre-échange avec le Chili, actuellement à la signature du Conseil, qui concède une

extension accélérée de contingents tarifaires pour un accès de 18 000 tonnes de volailles qui atteindront en seulement 3 ans 38 300 tonnes. De même, l'accord en attente avec le Mercosur, porteur d'un contingent de 180 000 tonnes de volailles à droit nul qui rentreraient dans le marché européen, à réaliser en 6 étapes. Enfin, il faudrait citer les négociations avec la Thaïlande qui ont repris en mars 2023.

Les questions demeurent les mêmes, lancinantes : Alors que l'Europe souhaite de facto réduire progressivement production et consommation de viande dans le cadre du Pacte Vert, comment peut-elle accorder ces contingents d'importation ? Qui plus est en se dédouanant de ses concessions par le supposé « faible » volume accordé par rapport à la consommation intérieure, étant donné qu'effet volumes et effet prix sont bien distincts !

- Il est de notoriété publique que les conditions de production dans ces pays (conditions de travail, bien-être animal, produits vétérinaires autorisés, matières premières issues de zones déforestées, environnement...) ne sont pas au même standard qu'en Europe. Les clauses-miroir censées y remédier nécessiteraient un temps très long pour s'installer efficacement, en réalité il faudrait d'abord l'accord des deux parties... et ensuite s'assurer de leur capacité opérationnelle.

- La nomenclature douanière, au-delà de ses efforts de précision dans la terminologie des catégories de produits, laisse déjà passer dans des conditions discutables des flux opportunistes de morceaux ou pièces de volailles selon leur façonnage et traitement par les industriels exportateurs.

En conclusion, puisqu'il ne faut attendre les clauses-miroir qu'au lendemain d'un jour très lointain, il serait sain de ne délivrer des contingents d'importation de volailles que de façon beaucoup plus parcimonieuse, sauf à créer des distorsions qui s'avèrent être des entorses à la souveraineté alimentaire.

49 Supra p.3.

Intégration de fait de l'Ukraine au marché intérieur européen

Dans la partie « accord de libre-échange approfondi et complet » de l'accord d'association datant de 2014 entre l'Union européenne et l'Ukraine, appliquée à partir de 2016, l'Ukraine bénéficiait pour la volaille d'un quota libéralisé de 20 000 tonnes sur 5 ans, porté ensuite à 70 000 tonnes.

L'agression russe en 2022 a entraîné des mesures de soutien de l'Union dont la libéralisation temporaire des échanges pour un an, décidée par un règlement renouvelé pour une deuxième année du 6 juin 2023 au 5 juin 2024⁵⁰. Si ce dernier règlement prévoit une suspension de tous les contingents, et droits à l'importation, il comprend néanmoins la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde accéléré qui peut rétablir à tout moment les droits de douane normalement applicables quand les importations nuisent au marché de l'Union.

Avant même le déclenchement de cette guerre, la filière avicole ukrainienne était analysée comme un très redoutable concurrent pour les entreprises européennes ; en 2021 elle était déjà le 5^e exportateur mondial de volailles avec 450 000 tonnes expédiées. Le modèle ukrainien est fondé sur l'activité de quelques grandes entreprises concentrées et intégratrices de l'amont à l'aval. Le principal opérateur local détenu par un oligarque, MHP - Siège à Chypre et cotation à Londres -, intègre ainsi autant les métiers du végétal (production sur 300 000 ha, collecte, transformation (FAB/trituration) que ceux de la volaille (reproduction, production, abattage-découpe), le tout dans des proportions gigantesques. Les fermes avicoles peuvent atteindre une taille 50 fois supérieure à la moyenne en France. En résultat, et en tenant compte de coûts de main-d'œuvre très inférieurs, les coûts d'élevage sont parmi les plus bas du monde - de - 40 % par rapport à la France - de même que les coûts d'abattage.

Au total, le leader ukrainien MHP produisait avant la guerre 750 000 tonnes de volailles dont 400 000 tonnes exportées. Il faut noter que ce conglomérat était et est toujours fortement soutenu par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) avec un prêt à hauteur de 100 millions d'euros.⁵¹

En 2021, sur un plan général, l'Ukraine atteignait une production de 1 400 000 tonnes en poulet.

En 2022, l'Ukraine a exporté 170 000 tonnes de poulet vers l'Union européenne, dont 93 000 tonnes vers les seuls Pays-Bas. L'Ukraine est devenue le deuxième fournisseur de l'Europe derrière le Brésil.

En 2023, sur les cinq premiers mois de l'année, l'Ukraine a déjà augmenté ses exportations vers l'Union européenne de 51 000 tonnes par rapport à l'an passé, dont 30 000 tonnes vers les seuls Pays-Bas qui s'avèrent être une base de réexpédition vers le reste du marché intérieur.

Il est évident que les exportations de poulet ukrainien vers l'Union européenne, sur la base d'une production hyper-intensive, tirent les prix intérieurs vers le bas (par exemple le filet de poulet congelé est 50 % moins cher), vont progressivement saturer en volume les débouchés de gamme premier prix notamment en produits transformés, et remettent en cause la segmentation opérée par les opérateurs européens. Il y a distorsion. Puisqu'il existe dans la réglementation européenne une clause de sauvegarde, il serait nécessaire de l'utiliser sur la base du droit, et non du rapport de force, afin d'entrer en discussion avec l'Ukraine, avec un esprit de responsabilité. Le mot contingent n'est pas un gros mot.

Jamais une zone productrice n'a été intégrée au marché intérieur européen sans précaution, y compris dans le cadre d'une adhésion. Il suffit de se rappeler les échéanciers agricoles de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

50 Règlement UE 2023/1077 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif

« aux mesures de libéralisation... entre l'UE et l'Ukraine » JOUE L 144 du 05/06/2023.

51 <https://www.ebrd.com> « MHP bond refinancement » 26/09/23 et « Pourquoi la France doit dire non au poulet ukrainien » Libération 21/09/23.

Au-delà du soutien particulièrement nécessaire à l'Ukraine en période de guerre, il serait réaliste d'ouvrir les yeux sur la déstabilisation économique des marchés qui se met à l'œuvre. Cela s'est déjà montré dans le secteur des céréales et, à terme, les flux à prix bas ne s'arrêteront pas au cas du poulet mais impacteront la structure entière de la PAC.

Il n'y a pas de formule magique pour conjuguer solidarité et souveraineté.

Composants de la chaîne et mondialisation

En matière de réflexion sur la souveraineté, il convient de ne pas s'arrêter au seul produit final : ici le poulet, dont 1 sur 2 que nous consommons provient de l'étranger. Les intrants, les composants et les segments qui sont intégrés tout au long de la chaîne alimentaire et participent amplement à la création de valeur sont également stratégiques en eux-mêmes, par exemple :

- En protéines végétales, la France importe plus de 3 millions de tonnes par an de soja (2,8 millions de tonnes en tourteaux et 0,57 million de tonnes de fèves en 2021/2022⁵²). Le développement des matières riches en protéines en France, dont le soja, s'avère impératif.

- Les composants principaux des premix (vitamines, oligo-éléments, acides aminés, minéraux...) qui donnent toute leur efficacité aux différents aliments proposés par l'industrie de la nutrition animale dépendent d'opérateurs dont les capacités se trouvent principalement en Chine ou en Asie. Il est nécessaire de soutenir une stratégie industrielle de présence européenne.

- La sélection génétique pour le poulet de chair se trouve très concentrée et aux mains de groupes internationaux (EW-Wesjohann, Hendrix, Tyson). Conserver un patrimoine génétique historique et territorial, et préserver les sites de recherche de sélection en France dans la diversité des espèces constituent des démarches clés de souveraineté.

Si la régulation aux frontières européennes se doit d'être plus présente et efficace, le fonctionnement harmonieux du marché intérieur doit également être protégé, afin d'éviter les inégalités concurrentielles ou la création de circuits opportunistes.

b) Limiter la parcellisation du marché intérieur

Les États, les entreprises, les ONG... à différents titres peuvent proposer des actions ou appliquer des mesures qui présentent leur intérêt, mais qui doivent être analysées à l'aune de l'unité du marché.

Plans Stratégiques Nationaux - PAC

La nouvelle Politique Agricole Commune mise en place au 1^{er} janvier 2023 propose une architecture différente des précédentes. La diversité naturelle des agricultures au sein des 27 pays membres et la difficulté de gérer la PAC de façon verticale et descendante ont conduit à construire un nouveau cadre agricole partagé, avec des objectifs communs, en laissant des marges contrôlées à chaque État membre. C'était déjà une situation connue dans la période antérieure, avec des pays faisant par exemple des choix différents en matière d'aides couplées, ou dans leur mode de calcul des aides aux surfaces, cela est devenu une règle.

Désormais, la création des éco-régimes afin de rémunérer les services environnementaux et l'application de la conditionnalité réorientent les soutiens dans une ambition agroécologique plus affirmée. Le choix dans le contenu des éco-régimes et dans la liste des aides couplées laissé aux États leur permet de peser vers des trajectoires agricoles choisies (par exemple en faveur des plantes riches en protéines ou en modifiant l'équilibre entre productions végétales/animales). Mais ces leviers créent également des situations objectives distinctes au sein d'un même marché intérieur. Il en est de même quand les fonds structurels européens financent des élevages et des investissements industriels, par exemple d'abattage-découpe, dont la modernité concurrence les sites plus anciens.

Sans ressortir les vieux démons des débats entre politique agricole « commune » et risque de « renationalisation », il faut veiller au grain.

Information de consommateurs – Étiquetage des produits alimentaires

L'étiquetage des produits alimentaires comprend un vaste ensemble intégrant des éléments réglementaires essentiels pour l'information des consommateurs (dénomination des produits, poids, usages...) et leur protection en matière de santé (ingrédients, additifs, matériaux en contact avec les denrées, dates de consommation...). Cet étiquetage⁵³, vecteur de politiques publiques, pourrait renforcer son effet de levier en matière de santé publique, avec l'affichage nutritionnel, et en matière de développement durable, avec l'affichage environnemental.

Le règlement « INCO » de 2011, devrait d'ailleurs être revu dans le cadre de la stratégie « Farm to Fork » en intégrant un affichage nutritionnel. Cependant, force est de constater la division des États membres à ce sujet. Certains, dont l'Italie et la majorité des pays d'Europe de l'Est, refusent un système de type « Traffic lights », autrement dit tel le Nutri-Score. D'autres, comme la France, ont mis en place de manière non-obligatoire un affichage Nutri-Score sur les produits transformés. Le marché intérieur se retrouve bigarré.

En matière environnementale, la situation est encore moins avancée. En France, les lois « AGECE » de 2020 puis « Climat et résilience » de 2021 avaient prévu un étiquetage environnemental des produits pour expérimentation sur la base des analyses du cycle de vie. Las, le débat fait rage entre deux propositions, l'Eco-Score et le Planet-Score, ce dernier notant visuellement le mode d'élevage. Il n'empêche que certaines entreprises utilisent déjà le Planet-Score, qui évolue en enrichissant le nombre de ses indicateurs sur la base du volontariat.

Enfin, toujours dans le cadre de « Farm To Fork », il est prévu de lancer réglementairement un étiquetage relatif au bien-être animal. Les ONG qui militent en sa faveur, tel le CIWF, acceptent que le Planet-Score évoque notamment les conditions d'élevage, mais souhaite fondamentalement un étiquetage spécifique relatif au bien-être animal, établi à partir d'un grand nombre de critères et concernant tous les acteurs de la filière. À ce stade, il s'applique par exemple en France, sur la base du volontariat, avec des opérateurs industriels et le soutien de la distribution, Casino ayant été la première enseigne à le proposer.

Tous les acteurs qui ont souhaité faire progresser l'information apportée aux consommateurs via l'étiquetage se satisfont plus ou moins d'une situation où seuls certains États au sein de l'Union européenne se sont montrés positifs, et toujours sur la base du volontariat. Il est possible d'y voir une voie de progrès. Il serait pourtant nécessaire d'unifier les pratiques au sein de l'Union. Le marché intérieur souffre certes des « surtranspositions » réglementaires du fait des États, mais tout autant de l'absence de règles collectives, y compris *a minima* sous la forme du volontariat. Le marché intérieur demeure un long combat.

Pratiques nationales de filières

Le marché intérieur européen, s'il est unique, est constitué de marchés nationaux qui demeurent typés. Chacun a ses caractéristiques, ses politiques d'entreprises, ses constructions de filières, avec ses points forts et ses points faibles.

Dans le secteur de la volaille, la France s'est ainsi toujours appuyée sur la diversité des espèces et un large spectre d'offres. L'abondance des signes de qualité et les particularités territoriales la singularisent également.

À défaut d'en faire un levier offensif, cela lui avait permis jusqu'ici d'organiser la défense de ses marchés. La médaille a ses revers avec une politique d'investissement et de modernisation de

53 Règlement UE 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25/11/11 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires – JOUE L 304 du 22/11/11.

l'amont et de l'aval insuffisante face à la concurrence. Mais à cette segmentation générale s'ajoute une démultiplication frénétique de l'offre marketing proposée aux consommateurs par les distributeurs. Les abattoirs français doivent gérer des centaines de références là où les autres outils européens, souvent plus grands et plus automatisés par ailleurs, en comptent quelques dizaines. Cette maladie de la taille, de la forme distinctive de la barquette, des contenus qui se différencient sur une multiplicité très créative de sujets, constitue un vrai centre de coût global pour la filière. Est-ce de la richesse ou de l'obésité ? L'inflation alimentaire pourrait peut-être permettre de réduire cette surdensité.

Parfois, les pratiques nationales de filière peuvent avoir un impact important sur les marchés et les formater. Ainsi aux Pays-Bas, la volonté d'une ONG et des opérateurs de progresser dans les démarches de bien-être animal les a amenés à créer un cahier des charges labellisé « Beter Leven⁵⁴ » construit en 3 niveaux, de 1 à 3 étoiles, notamment pour les volailles de chair. Le niveau 1^{re} étoile est proche de l'European Chicken Commitment (ECC), soit un coût de production en vif d'environ + 30 % par rapport au poulet standard.

Son succès permet d'« installer » une offre segmentée sur la base d'un label pays, soutenu de l'amont jusqu'à la distribution. Il faut se réjouir de la validation par les consommateurs de l'importance du bien-être animal. Cependant, comme avec les politiques différentes des États membres en matière d'étiquetage, il semble aussi que les effets pratiques de ces voies de progrès soient de rendre les marchés plus difficiles à pénétrer pour les concurrents. À la France d'y réfléchir.

Pour conclure sur le savoir-faire néerlandais, cette montée en gamme intérieure n'empêche pas les Pays-Bas d'être le principal pays européen importateur de poulet et simultanément le deuxième exportateur, derrière la Pologne.

Dans chaque pays les représentant, des maillons de la filière peuvent mettre au diapason leurs réflexions et procéder par intelligence collective. La filière française a indubitablement les capacités de proposer un nouveau projet avicole, qui caractériserait une reconquête de notre souveraineté dans ce secteur.

2/ Investir, rajeunir : pour un plan de modernisation et de transition de la filière poulet

La situation de la filière française, avec ses lacunes en matière de compétitivité, tient pour partie à une insuffisante politique de modernisation par l'investissement, du fait d'une surcapacité datée liée à une production en déclin (poulet export congelé). Il faudrait proposer un plan de relance, soutenir les innovations, mais aussi participer aux transitions et savoir l'expliquer à la société.

a) Servir tous les marchés, et le faire savoir

La filière avicole vit depuis plusieurs années en situation de crises multiples, les importations massives en sont la conséquence. Afin de sortir de ce tunnel, outre les explications de cette réalité et la dénonciation de ses causes, il conviendrait de se fixer les objectifs futurs et les méthodes à utiliser pour les atteindre.

La communication à destination des consommateurs et des citoyens

Les temps changent rapidement. Nous avons vu que la restauration hors foyer tire le développement de la consommation de viande de poulet à la hausse, désormais à 35 % contre 65 % à domicile, et que la découpe et les produits élaborés s'imposent largement dans la consommation totale, le poulet entier y étant réduit à une part de 16 %. À ces tendances à composantes sociologiques, s'ajoute l'inflation alimentaire qui fait régresser la part des labels et du bio. Pour reprendre l'expression du Sénat, il y a certes le « poulet du dimanche » (familial/entier), mais

54 « Évaluation des coûts de production des porcs et des poulets de chair sous cahiers des charges « bien-être animal » et de leur modalité de valorisation » – Les Études – FranceAgriMer mai 2023.

aussi la viande de poulet consommée au long de la semaine dans des lieux très divers. Les messages à délivrer à nos concitoyens sont essentiellement les suivants :

- pourquoi il faut consommer du poulet français, *l'origine* ;
- comment le poulet français occupe toute *la gamme* : conventionnel/certifié/label/bio ;
- en quoi le poulet français s'avère être sur le chemin de *la durabilité*.

L'origine France. Le poulet produit en France répond aux exigences des consommateurs en termes de normes essentielles (sanitaires, bien-être, alimentation animale...). Il est local ou produit à proximité des lieux de consommation dans des territoires qui valorisent l'activité agricole et agroalimentaire.

Le logo « Volaille française » qui garantit des volailles nées, élevées, nourries, abattues et transformées en France, met en valeur cette proximité économique et sociétale pour guider l'acte d'achat.

Des entreprises et des fédérations se mobilisent par ailleurs. C'est par exemple le cas de la charte Origine France initiée par le grossiste METRO⁵⁵ qui vise à renforcer la part de l'origine France dans la restauration hors domicile.

Enfin, les pouvoirs publics ont étendu aux volailles le décret de 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration commerciale et collective. Ce nouveau décret⁵⁶ entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 sera applicable jusqu'au 29 février 2024. Cependant, il ne s'applique qu'aux viandes crues achetées par les restaurateurs et dans un état brut, non aux viandes déjà préparées ou cuisinées.

Il est néanmoins impératif que l'Administration contrôle l'application, peu suivie, de ce décret, afin de le rendre opérant.

La mention de l'origine séduit les consommateurs en recherche de proximité avec les producteurs.⁵⁷

La gamme France. Selon la méthode de production (durée, densité, alimentation, parcours...) et la génétique, les catégories de poulets s'ancrent dans les différents segments de l'offre : standard, standard + c'est-à-dire en cohérence avec le cahier des charges de l'European Chicken Commitment, certifié, Label Rouge, bio...

Le mode d'élevage impacte le coût de la production et donc le prix de la viande. La valeur cote à un indice 100 en standard, elle doublera à 200 en Label Rouge et triplera à 300 en bio. La diversité a aussi un prix.

Bien entendu, la segmentation ne se confond pas avec une trajectoire de « premiumisation ». La segmentation permet d'offrir et de tenir un spectre d'offres, en étant présent aux deux extrémités. La seule « premiumisation » est quant à elle confrontée aux réalités du pouvoir d'achat, à l'inflation élevée, et connaît en outre la difficulté de valoriser correctement la totalité des morceaux en cas de découpes et de produits élaborés.

Il est nécessaire que la filière se dote des capacités de produire tous les types de poulets, occupe tout l'espace de consommation et imprime cette réalité auprès des consommateurs, explications à l'appui. Sans gamme complète, les chances de souveraineté s'affaiblissent.

La durabilité vue de France. En comparaison avec l'élevage des autres productions animales destinées à la consommation de viande, le poulet peut s'afficher durable quant à son impact environnemental (Ademe-Agribalyse – Itavi) et notamment au sujet de l'émission des gaz à effet de serre. Bien évidemment le réchauffement climatique nécessitera d'autres évolutions à venir.

55 La charte Origine France pour la restauration indépendante – <https://www.metro.fr>

56 Décret N° 2022/65 du 26/01/22 relatif à l'étiquetage dans les établissements de restauration JORF du 27/01/22.

57 « Le large plébiscite des Français », Sondage LSA/Appinio, LSA 02/11/23.

La durabilité s'entend également sur le plan économique et social. De ce point de vue, en France, la taille des élevages familiaux par rapport aux pays concurrents, les engagements de l'interprofession sur les conditions de production (réduction de l'utilisation des antibiotiques ou évolution des bâtiments) ou la recherche d'une alimentation majoritairement de proximité... tout cela désigne une trajectoire de durabilité, qui peut s'afficher, même s'il y a d'autres enjeux à aborder (biodiversité, usages des sols...).

La communication professionnelle et interprofessionnelle constitue un levier clé afin de lutter contre la perte de souveraineté constatée dans le secteur de la volaille. Cependant, la communication et la promotion ne font pas tout. Un des verrous essentiels aujourd'hui se place dans les débats sociétaux, particulièrement ceux relatifs à l'installation ou à la modernisation des poulaillers.

Il serait nécessaire que les professionnels et les administrations territoriales disposent *systématiquement* d'une information mise en commun pour ces projets et préparent conjointement les séances avec les élus locaux, afin de communiquer localement sur les enjeux. Des enjeux de développement de l'écosystème économique local (lien végétal/animal par exemple), d'éclairages concernant les questions techniques et environnementales, et de recherche de rapprochement des points de vue des « citoyens-consommateurs » et des producteurs en arguant de la nécessaire cohérence de ce couple qui forge la souveraineté.

Le renforcement des liens au sein de la filière

Les relations entre les acteurs de la filière sont multiples, fondées sur les contrats.

En amont, cette contractualisation (d'intégration ou de collecte/vente) entre producteurs, organisations de producteurs (OP), organisations de production et industriels (abattoirs, fabricants d'aliment) couvre tous les sujets

majeurs (marchés, technique, sanitaire, sociétal, demande de consommateurs) et cherche à sécuriser les revenus des éleveurs.

Une amélioration pourrait provenir, sous la houlette des organisations de production, du renforcement des résultats techniques des éleveurs là où ils ont la capacité de s'exprimer professionnellement, par exemple sur le suivi sanitaire et le bien-être animal (prévention des pododermatites, griffures...), ou l'homogénéité des lots selon les cahiers des charges.

Néanmoins, ce sont essentiellement les industriels qui ont le contact avec le marché, ce qui induit les demandes de mise en place, la gestion des calendriers et les éventuelles contradictions avec les à-coups des marchés ou dans les cas de périodes difficiles (épizootie par exemple).

En aval, la relation avec les « consommateurs » au sens pluriel du terme, provient de la position centrale des industriels qui cherchent à mieux répondre aux demandes du marché dans une vision de « flux tirés », avec la création de marques et de cahiers des charges, ou en sachant répondre aux spécificités des industriels de la seconde transformation et aux distributeurs. Il s'agit d'éviter les anciennes positions de « flux poussés » qui par inadéquation mènent à la surproduction.

Enfin, comme cela a déjà été cité, le renforcement de liens dans la filière pourrait permettre de réduire l'hyper-segmentation et la multiplicité de références demandées par la GMS au détriment de la compétitivité de toute la chaîne. Il favoriserait également une meilleure circulation de l'information permettant une optimisation du coût final des produits, et non seulement l'optimisation des coûts de chaque maillon.

Les liens généraux au sein de la filière, malgré les concurrences et les diversités, fonctionnent plutôt correctement. D'ailleurs, l'application des lois Egalim s'opère assez naturellement.

Ce qui manque actuellement à la filière, c'est un projet global qui suscite l'adhésion, dynamise et recrée des perspectives collectives, tout en recueillant l'acceptation sociétale.

b) Relancer la production, construire et rénover le parc de poulaillers

Les bâtiments

Selon l'interprofession ANVOL, la filière avicole compte environ 14 000 élevages de volailles, dont 5 400 en Label Rouge et 1 100 en bio. Il est difficile d'en faire le calcul pour les seuls poulets qui représentent 75 % des volailles élevées en France, dans la mesure où des éleveurs peuvent être multi-espèces ou varier les productions selon les périodes grâce à des bâtiments qui le permettent. En moyenne une exploitation avicole qui produit des poulets standards compte 2 poulaillers pour 2 300 m² au total, et une exploitation en label compte 3,2 poulaillers pour 1 280 m². Le plus souvent les poulaillers en label mesurent 400 m², en standard 1 200 m².

Les bâtiments d'élevage en France vieillissent. Il s'agit du résultat d'une période passée, caractérisée par les difficultés de la fin des restitutions à l'exportation (2013), d'une décennie 2010/2020 qui a été peu favorable en termes de prix pour l'amont alimentaire, et désormais d'un secteur qui souffre de crises sanitaires.

Il faut rappeler que les bâtiments sont la propriété des éleveurs qui se vivent, quels que soient les statuts et les modalités contractuelles de vente, comme des entrepreneurs. Le coût de tous les matériaux ayant augmenté, le m² d'un poulailler neuf représente aujourd'hui de 350 € à 400 €. Pour une rénovation, le coût est de l'ordre de 200 €. Sur un plan économique, les bâtiments s'amortissent désormais sur 15 ans. Ces montants freinent les plus hardis, pourquoi ne pas se contenter de rénover, d'autant plus qu'il faut aujourd'hui 3 voire 4 ans entre la réflexion, la prise de décision de construire et la mise en production du fait des lenteurs de procédures et plus encore, des étapes de discussions avec le voisinage, souvent même des procédures judiciaires. Bien entendu, tout éleveur qui le souhaite, doit déposer auprès de l'administration un dossier qui va de la déclaration d'exploiter à l'autorisation d'exploiter pour les tailles qui atteignent les 40 000 volailles. Tous les sujets liés à l'environnement sont particulièrement examinés :

architecture, eau, air, poussières, transport, épandage des fientes, bruits...

La filière manque de bâtiments, de capacités afin de reconquérir une partie des marchés perdus ne serait-ce qu'à l'occasion de l'épizootie aviaire, ou afin de suivre le développement de la consommation. En outre, elle s'est engagée dans des investissements de rénovation du parc existant dus à la volonté d'améliorer le bien-être animal tel l'accès à la lumière naturelle, de renforcer la biosécurité ou d'introduire des équipements liés aux variations climatiques. La rénovation pourrait également concerner les poulaillers aujourd'hui dédiés à l'exportation pays tiers, à réorienter demain. Enfin, il ne faut pas négliger l'évolution d'une partie des acteurs qui ont décidé de produire des poulets de type standard+, ou ECC, avec une baisse de densité au m², qui pourrait par ailleurs préfigurer une politique européenne de bien-être animal, soit 30 % de surface supplémentaire afin de conserver le même nombre d'animaux en instantané (en réalité + 50 % avec une durée d'élevage allongée)!

Un Plan de relance des opérateurs, soutenus par les collectivités et l'État, s'avère indispensable.

Le capital humain

Éleveur de volailles, c'est un métier. Un beau métier qui dégage de la fierté, de la passion et pas seulement concernant les producteurs en labels ou en bio, (lequel souffre énormément avec des mises en place en bio de -9 % au premier semestre 2023 par rapport au 1er semestre 2022, et de - 36 % par rapport au premier semestre 2021 !).

L'attractivité de ce métier provient aussi de la possibilité pour ceux qui, en label par exemple, peuvent valoriser leur production végétale, et ainsi s'organiser dans un cercle de proximité, si ce n'est d'autonomie.

Les éleveurs peuvent être spécialisés en volailles, ou gérer une exploitation polyvalente, par exemple en grandes cultures et volailles. Ce métier nécessite de la technicité, comme cela est le cas en productions animales (suivi sanitaire, phases alimentaires, respect des cahiers des charges, contrôle des équipements et des

bâtiments...), des capacités managériales, une bonne vision des différents risques. L'appui des organisations de production se révèle crucial.

La rémunération des éleveurs spécialisés oscille en général entre 1 et 2 Smic, selon les types d'activité, les modèles de production, mais les tensions sur les prix et les rémunérations sont présentes, du fait du nécessaire amortissement des bâtiments et équipements.

Ce métier souffre aussi des conséquences de l'influenza aviaire, des destructions obligatoires de volailles touchées, des pertes économiques générées et parfois de l'abandon de l'activité quand la maladie a frappé plusieurs fois. Il n'y a pas d'image d'Épinal.

La profession est accessible, notamment à ceux qui s'y sont spécifiquement formés, bac professionnel, BTS productions animales par exemple, ou par des validations d'acquis pour ceux qui ont d'autres parcours.

En matière de capital humain, deux questions essentielles sont posées :

- le maintien d'une rémunération correcte quand les coûts d'investissement, d'amélioration des bâtiments, de maintenance, explosent ;
- la succession des 5 à 6 % d'éleveurs qui quittent le métier tous les ans, par arrêt de l'activité dont la retraite.

Il n'y aura pas de renouvellement générationnel suffisant dans une filière qui tend à abandonner sa souveraineté. La reconquête est également essentielle de ce point de vue.

c) Soutenir l'innovation industrielle

La relance de l'activité avicole en France se conçoit comme étant dynamisée par la recherche et l'innovation des entreprises opérant aux différents étages de la chaîne alimentaire ; il s'agit d'être plus compétitif, plus efficace techniquement, plus en phase avec la société en étant acteur de la transition.

Génétique animale et végétale

À partir des années 1950 aux États-Unis, et plus tard en Europe, les entreprises de sélection

avicole ont réussi à améliorer de façon remarquable les performances des volailles, principalement celles des poules pondeuses et des poulets de chair. Les processus de sélection se sont appuyés sur les évolutions techniques et technologiques, passant d'abord de la sélection naturelle à l'utilisation des statistiques, puis à la révolution de la génétique fondée sur la connaissance de l'ADN et le travail sur les gènes. Cela requiert désormais de lourds investissements en logiciels, data, génomique.

Les moyens nécessaires à la sélection ont entraîné une forte concentration des entreprises au niveau international. Concernant le poulet de chair, il s'agit essentiellement désormais du groupe EW-Wesjohann à capitaux allemands (Ross, Hubbard...), de Tyson à capitaux américains (Cobb) et de Hendrix à capitaux néerlandais pour les poulets colorés, avec la SASSO.

Les objectifs de la sélection concernent la rapidité de la croissance avec l'amélioration de l'indice de consommation, ainsi en 50 ans, un poulet de chair qui atteignait le poids de 2 kg en 60 jours de croissance, l'atteint désormais en 35 jours (ou pour donner un autre exemple, pour les poules pondeuses, 1 tonne d'aliment permet la production de 7 500 œufs, contre 4 900 auparavant) ainsi que la résistance aux maladies, la conformité des animaux, le rendement en viande notamment par les filets et la qualité du produit final. Bien évidemment la sélection s'intéresse de plus en plus fortement au bien-être animal, au comportement collectif des animaux au sol et en plein air (emplumement)...

La France demeure spécifique dans le secteur de la sélection, elle a conservé une diversité certes d'espèces, mais aussi de souches, et la majorité des acteurs internationaux y opèrent. Avec ce savoir-faire maintenu, une production localisée en France en génétique/reproduction prospère à l'exportation (la maîtrise des sujets sanitaires est donc clé).

La pérennité de l'activité de sélection en France et le soutien à la recherche sont essentiels. Un déclin de ce levier majeur constituerait une perte

de souveraineté en cas de relocalisation dans d'autres pays. À ce titre, le crédit d'impôt-recherche contribue puissamment à l'attractivité de notre pays.

En conclusion, afin de donner un exemple de l'importance économique et environnementale de la sélection, citons l'indice de consommation, c'est-à-dire le rapport entre le poids d'aliment consommé et le poids vif du poulet : il est de 1,6 actuellement contre 1,9 en l'an 2000.

La génétique s'avère tout aussi indispensable dans le secteur végétal, afin d'améliorer l'intérêt de la culture des protéagineux/légumineuses (soja particulièrement riche en protéines, ainsi que pois, féveroles) dans nos territoires et leur donner les attraits quantitatifs et qualitatifs, nécessaires à une utilisation plus forte en alimentation animale. De même pour les oléagineux (colza/tournesol) afin que la configuration de tourteaux les conforte dans le développement de leur utilisation.

Nutrition animale

En 2022, les 200 entreprises de nutrition animale ont produit 19,2 millions de tonnes d'aliments composés en France, dont 3,2 consacrés au poulet de chair. Ces chiffres annuels sont affectés par les vagues d'épizootie aviaire, habituellement la production nationale dépasse les 20 millions de tonnes, dont 3,4 pour le poulet de chair. L'aliment représente environ 60 % du coût de production d'un poulet. Dès lors, le prix et la qualité de l'aliment, ou plutôt des aliments, dont les caractéristiques sont différentes selon les modes d'élevage et les cahiers des charges, ainsi que selon les périodes au cours de la durée d'élevage, constituent un facteur clé de compétitivité. Les fabricants d'aliments sont ainsi au cœur de la filière du fait de l'importance de l'aliment, mais plus généralement encore du fait souvent de leur rôle structurant au sein des organisations de production.

Concernant les volailles, les matières premières agricoles utilisées sont avant tout des céréales (blé, maïs) et des tourteaux de graines oléagineuses/légumineuses (soja, colza, tournesol). Ces productions peuvent être d'origine territoriale ou mondiale, elles sont donc concernées par la volatilité des marchés agricoles internationaux. L'ITAVI publie des indices de coût des matières premières dans l'aliment, et par exemple en septembre 2023⁵⁸, l'indice pour le poulet de chair standard s'élevait à 122,7 quand il atteignait 170 au printemps 2022 et... était resté stable autour de 90 de 2015 à 2020.

Du fait de l'importance du coût de l'aliment, depuis un accord du 3 mai 2011, les différents participants de la filière (éleveurs, transformateurs, distributeurs) se sont engagés à négocier entre eux les conséquences des variations excessives des prix de l'aliment.

Dans les formulations, la composition des aliments pour le poulet comprend en moyenne 2/3 de céréales et 1/4 de tourteaux. Pour la partie des tourteaux, de toutes les productions animales, la filière poulet représente celle qui consomme proportionnellement le plus de tourteaux de soja, à 80 % contre 20 % pour les tourteaux de colza et de tournesol. Cela fait du poulet l'animal le plus dépendant aux importations.

La France importe au total plus 3 millions de tonnes de soja par an⁵⁹, outre la production locale. La filière poulet consomme 19 % des volumes ainsi commercialisés en France. Cette place du soja s'explique tant par ses qualités technico-économiques reconnues (équilibre énergie/protéines), que par son accessibilité sur les marchés.

Cet attrait du soja pose une question générale de souveraineté en matière protéique (au-delà de la segmentation de produits OGM/non OGM) avec une composante de durabilité qui devient cruciale du fait du risque de déforestation. Sur ce dernier sujet, l'Union européenne a pris l'initiative en décidant d'une réglementation⁶⁰

58 Indices coût des matières premières dans l'aliment – septembre 2023 – Note ITAVI du 02/10/23.

59 Agreste Ibid. p.23.

60 Règlement UE 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31/05/23 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, JOUE L 150 du 09/06/23.

visant à lutter contre la déforestation importée (ou réexportée) d'un certain nombre de produits, dont le soja, avec une obligation de « diligence raisonnée » des entreprises, applicable au 30/12/24. Les industriels regroupés au sein de DURALIM se sont engagés à n'utiliser que des sojas avec des garanties de non-déforestation, au plus tard à cette date.

Les effets des différents plans protéines lancés en France demeurent modestes quant à l'offre de féveroles et de pois, le soja quant à lui se développant lentement (182 000 hectares en 2022/23 selon FranceAgriMer).

Si la France demeure dépendante en matières agricoles riches en protéines, les graines oléagineuses tiennent néanmoins leur rang en nutrition animale grâce à l'action conjointe des triturateurs et des fabricants d'aliments, les tourteaux de colza et de tournesol s'insérant de mieux en mieux dans les formulations. Au total, les avancées techniques/technologiques (tourteaux de colza dépelliculés, tourteaux de tournesol HP+, traitement des tanins antinutritionnels sur les féveroles...), les choix génétiques (attente de colza plus riche en protéines)... permettent d'améliorer la présence des oléo-protéagineux dans les formulations poulet/volailles en alimentation animale. Dans une réflexion de souveraineté, il est donc nécessaire de soutenir la recherche appliquée des industriels et l'innovation produit.

Cependant, un facteur clé de l'utilisation des matières agricoles par les fabricants industriels, outre le prix, relève de leur accessibilité avec des volumes abondants offerts en permanence. Les stratégies protéines françaises et européennes s'avèrent ainsi décisives afin d'atteindre une première marche de souveraineté en légumineuses, et en outre réduire l'émission de gaz à effet de serre pour avancer dans la décarbonation de la filière.

Abattage/transformation

Il existe en France 76 abattoirs⁶¹ industriels de volailles référencés, pour une production de plus de 1,6 million de tonnes d'abattages contrôlés, localisés à 60 % en Bretagne et en Pays de la Loire.

À l'échelle française, un abattoir dont la production est comprise entre 30 000 et 50 000 tonnes par an est considéré comme un grand abattoir, les autres pays européens disposant souvent d'outils de taille très supérieure.

Ces abattoirs sont soit spécialisés par espèces, soit polyvalents. Après l'étape d'abattage-découpe, la seconde transformation pour des produits élaborés se réalise en général sur des sites à proximité.

Une entreprise qui souhaiterait aujourd'hui construire à neuf un nouvel abattoir moderne, de plus grande taille à 70/80 000 tonnes, se lancerait dans un investissement d'environ 100 millions d'euros.

Sur le plan social, la branche industrie de la transformation des volailles comprenait un effectif salarié de 28 916 personnes en 2021, à 74 % des ouvriers. Travailler dans un abattoir, par exemple pour un ouvrier ou un opérateur de transformation des viandes ne s'improvise pas. Les contraintes de travail sont réelles, ce peut être le froid ou l'humidité, le port des tenues de travail, un impact physique voire psychologique en tout cas initial. Dès lors la formation est importante, l'esprit d'équipe bien partagé et soutenu par l'encadrement. L'attractivité relève d'une capacité d'emploi local, les abattoirs sont très souvent les principaux employeurs du territoire, mais également de la modernisation des équipements qui doivent apporter une réduction des contraintes, un renforcement des conditions de sécurité et des promesses d'évolution professionnelle. L'attractivité et l'intérêt porté au capital humain constituent des éléments clés pour l'avenir du secteur.

61 Abattoirs à partir d'un seuil annuel minimum de 25 millions de têtes – Au total, il existe 651 établissements d'abattage et de transformation.

La productivité des abattoirs nationaux s'avère essentielle face à la concurrence intracommunautaire qui, telle la Pologne, bénéficie d'équipements plus récents et avec des coûts sociaux inférieurs. En effet, le poids du maillon abattage-découpe dans le prix moyen annuel proposé au détail en GMS est légitimement important au vu des investissements. Il s'affiche clairement dans les travaux de l'Observatoire de formation des prix et des marges des produits alimentaires⁶², soit par exemple pour ce qui concerne l'escalope de poulet standard :

2019 : Prix TTC 9,22€/kg dont 2,9€ à l'entrée abattoir, 2,48€ indicateur de marge brute industrie et 3,35€ indicateur de marge brute GMS + TVA.

Et 2022 (avec l'inflation générale) : Prix TTC 10,37€/kg, dont 3,96€ coût à l'entrée abattoir, 2,95€ part de l'industrie et 2,92€ part de la GMS + TVA.

Bien entendu, la quote-part relevant de l'activité industrielle est variable, dans le cas des poulets entiers par exemple elle est sensiblement inférieure.

Dans la problématique de la souveraineté alimentaire, à l'instar des bâtiments d'élevage, se pose en France la question de la modernisation des abattoirs, que ce soit au titre de leur efficacité technique, de celle de l'amélioration des conditions de travail pour des métiers difficiles et de celle du bien-être animal.

La filière et les principaux opérateurs industriels doivent rénover leurs outils et certainement en bâtir de nouveaux dans un scénario de reconquête au moins partielle du marché intérieur. Les investissements en cours, ou prévus, se comptent déjà usuellement en centaines de millions d'euros tous les ans. Des mesures de soutien seraient attendues pour ce qui concerne

dans un plan de relance la rénovation et la modernisation, avec des investissements concentrés sur l'automatisation, la robotique, le conditionnement et, pour le bien-être animal, l'anesthésie au gaz des volailles rentrant dans l'abattoir afin de remplacer le système d'électronarcose. Ce dernier sujet contribuerait à une stratégie de durabilité de la chaîne.

d) Accentuer la durabilité de la chaîne

La durabilité amène à s'interroger et à progresser sur des sujets fondamentaux pour la viabilité future de la filière, tels que la santé, le bien-être animal, et sur le plan climatique la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et la décarbonation des activités tout au long de la filière, sans lesquels l'avenir ne peut pas s'écrire. Bien entendu, la recherche de durabilité intègre d'autres sujets majeurs pour lesquels les solutions proposées nécessitent un équilibre parfois difficile à trouver entre elles, tels le couple climat/biodiversité ou encore bien-être animal/décarbonation.

Santé et biosécurité

La filière avicole s'est fortement mobilisée au sujet de l'usage raisonné des antibiotiques. Le recul de l'exposition des volailles aux antibiotiques est de -72 % entre 2011 et 2022 dont -12 % pour 2022⁶³ selon l'Anses, en promouvant une charte d'engagement de la filière volailles de chair qui rappelle les bonnes pratiques, les règles de délivrance, la traçabilité. Il s'agit de lutter contre le risque d'antibiorésistance dans un cadre « One Health⁶⁴ », santé des animaux, santé des hommes (et santé des plantes). Un sujet majeur en termes de risques à prévenir et maîtriser, mais également en termes d'image pour le secteur de la volaille.

L'objectif est de poursuivre la diminution de l'exposition aux antibiotiques entamée depuis 2012, en atteignant une baisse de 60 % en 15 ans, à partir de données de 2010.

62 OFPM/2023 Ibid. p.20.

63 « Santé animale : L'exposition des volailles aux antibiotiques a chuté de 12 % en 2022 » RÉUSSIR Volailles, 21/11/23.

64 À paraître une Note d'Agriées, issue du Groupe de Travail « One Health : Quel rôle pour les agriculteurs et les territoires ? », rédigée par Marie-Cécile DAMAVE, en février 2024.

Plus globalement, en matière de biosécurité, les différents acteurs de la chaîne alimentaire, éleveurs, transporteurs, fabricants d'aliments, abatteurs... produisent des guides, diffusent de l'information ou créent des systèmes d'information et élaborent des formations. La lutte contre les salmonelles en a été le moteur. Ces actions se poursuivent, même si l'épizootie d'influenza aviaire mobilise beaucoup d'énergie et pose directement une question de durabilité.

Les différentes vagues d'influenza aviaire ont montré la multiplicité des possibilités d'introduction virale, principalement par la faune sauvage et les migrations d'oiseaux et/ou par les soins quotidiens et les travaux mettant en relation les élevages avec les flux extérieurs. De ce fait, que le choix des élevages professionnels soit celui de la claustration ou celui de l'ouverture raisonnée des parcours, il présente des avantages/inconvénients relatifs. Le risque peut également provenir d'élevages d'agrément, de basses-cours familiales et de systèmes de circuit court.

Quand l'épizootie se déclare et se propage, il ne reste que la solution de l'isolation des lieux et de l'abattage, en ayant des solutions prévues pour les capacités d'équarrissage.

Du fait de la transmissibilité particulière aux palmpèdes, et de la valeur des différentes filières qui en sont issues, la France a décidé de lancer une campagne vaccinale les concernant depuis le début d'octobre 2023, avec prise en charge de 85 % du coût par la puissance publique⁶⁵ pour un total estimé à 96 millions d'euros. Cependant, chacun sait que la vaccination ne résout pas tout.

En période critique, deux mesures drastiques de prévention ont été utilisées dans ce qui a été appelé le « Plan Adour » fin 2022/début 2023 : un vide sanitaire imposé dans les zones à risques de

diffusion et une réduction du nombre de volailles dans les communes les plus peuplées, ou en présence sensible de couvoirs, autrement dit une dédensification.

Il semble clair qu'un avenir plus résilient passera par un renforcement des plans de surveillance, avec des élevages modernisés en ce sens, et par une réappropriation générale de la biosécurité. En outre, une étude relative à une meilleure protection des activités de sélection et d'accoupage en les séparant mieux géographiquement dans les zones de grande densité devrait être engagée. Enfin, une réflexion concernant les cas les plus critiques de zones à haute densité d'élevage présentant des risques particuliers pourrait être menée. L'État sera d'autant plus sensible à un discours de prévention.

Les enjeux économiques et territoriaux sont élevés, et plus encore s'agissant également d'une question de santé publique.

Bien-être animal

Selon la définition de l'ANSES, dans son avis de février 2018⁶⁶, le bien-être animal se définit comme « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins psychologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation pour l'animal ».

Très souvent, le bien-être animal se traduit sous forme réductrice et anthropocentrée de bien-être par 5 libertés individuelles de l'animal :

- absence de faim/soif et de malnutrition,
- absence de peur et de stress,
- absence de stress hydrique et/ou thermique,
- absence de douleur, de lésions et de maladie,
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce.

En ce qui concerne les poulets de chair, un des débats principaux a trait à la densité de l'élevage.

65 Communiqué de presse « Influenza aviaire hautement pathogène : l'État renforce son soutien budgétaire pour accompagner les éleveurs... » du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 17/07/23, <https://agriculteur.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>

66 « Le bien-être animal en 8 questions » <https://www.anses.fr/fr/content/l-anses-propose-une-definition-du-bien-etre-animal-26/04/18>.

La directive européenne de 2007, toujours en cours, limite la densité maximale à 33 kg/m², avec une double dérogation permettant d'atteindre 39 voire 42 kg/m². Un autre débat concerne la vitesse de croissance et les souches utilisées.

L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)⁶⁷, en réponse à une demande de la Commission européenne qui souhaite réviser la législation de l'Union sur le bien-être des animaux dans le cadre de la stratégie de la Ferme à la table, a publié un avis scientifique pour améliorer le bien-être des poulets le 21/02/23. Une de ses principales recommandations consisterait à appliquer une densité maximale de peuplement de 11 kg/m² afin de permettre aux oiseaux d'exprimer leur comportement naturel... Il s'agit là certes d'une expression scientifique mais qui remettrait radicalement en cause le modèle économique actuel des élevages conventionnels (mais aussi du Label Rouge où la densité maximale est de 11 poulets au m² ou 25 kg/m²).

L'association welfariste Compassion In World Farming (CIWF)⁶⁸ qui a co-construit avec d'autres ONG un engagement européen, l'European Chicken Commitment (ECC), destiné à tous les acteurs au long de la filière, a réussi à intégrer un cadre de progrès pour le bien-être animal (lumière naturelle et perchoirs durant l'élevage, souches à croissance lente, conditions d'abattages...) dont une densité à 30 kg/m². Cet engagement crée en réalité un segment de marché (prix supérieur de 30/40 % au standard), avec un étiquetage volontaire.

Les enjeux de la législation sur le bien-être animal sont multiples et portent autant sur les questions économiques (compétitivité, prix à la consommation, échanges internationaux), qu'éthiques et de

santé (One Health), et environnementales. Ils concernent aussi, sans la dévoiler directement, une trajectoire de flexitarisme et de réduction des consommations de produits carnés.

Cet agrégat s'avère suffisamment détonant pour que la Commission décide de repousser dans le temps son projet de réforme de la réglementation relative au bien-être animal. Il ne verra pas le jour en 2023, ni en 2024, sauf une proposition relative au transport des animaux pour la fin 2023.

Le bien-être animal pose en fait la question d'un choix de modèle alimentaire⁶⁹, de sa protection internationale et de son acceptabilité sociale. Plus que la recherche d'un « grand soir », une politique progressive par petits pas (travail sur le plafond de densité par exemple) conviendrait sans doute mieux.

Décarbonation de la filière

Le changement climatique impose une réflexion et des actions puissantes quant à la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction de toutes formes d'impact, à tous les stades de la filière. Plus particulièrement, atteindre la neutralité carbone en 2050 implique de diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. La nouvelle Stratégie nationale bas carbone (SNBC3) propose des leviers où l'agriculture doit jouer tout son rôle, tant l'élevage que les cultures⁷⁰.

Le calcul de l'impact carbone des différentes productions animales par la base Agribalyse (ADEME) se fondant sur l'inventaire du cycle de vie (ICV), même si la méthode est contestée ou considérée comme insuffisante⁷¹, montre que les volailles ont une empreinte environnementale réduite par rapport aux ruminants. Néanmoins l'impact des élevages avicoles, comprenant celui des cultures de grains et graminées

67 www.efsa.europa.eu/efsajournal 21/02/23.

68 Compassion In World Farming ciwf.org

69 « Environnement, inégalité, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires française ? »

Charlie BROCARD, Mathieu SAUJOT – Étude IDDRI n°01/23 avril 2023 www.iddri.org

70 « Éléments pour des scénarios conduisant le secteur agricole à la neutralité carbone en 2050 » INRAE – avril 2023 www.inrae.fr/actualites/elements-scenarios

71 « Quel affichage environnemental pour les viandes de ruminants ? » Viandes et Produits Carnés 18/05/2022.

nécessaires à l'alimentation animale, montre le chemin à parcourir. Qui plus est en y ajoutant les réflexions sur la biodiversité afin de porter un regard élargi, au-delà du carbone, sur la durabilité.

Dans la filière avicole, le cœur de l'action de décarbonation passe par une efficacité accrue des performances en élevage grâce à l'amélioration par la génétique, par l'évolution des composants pour la nutrition animale et enfin par l'amélioration des process des activités industrielles et logistiques.

La sélection avicole joue un rôle clé, à la fois par l'amélioration de l'indice de consommation et donc la réduction relative des volumes d'aliments consommés par rapport à la prise de poids des poulets, la réduction des émissions azotées et également par l'amélioration du rendement de viande de poulet. À savoir, c'est le poulet standard qui amène le plus d'efficacité dans la réduction de l'indice de consommation, environ -16 % depuis les vingt dernières années, et tout autant en projection dans les 15 années à venir. Un poulet « décarboné ou bas carbone » est avant tout un poulet qui consomme moins.

Les fabricants d'aliments jouent eux aussi un rôle central dans la décarbonation.

La filière poulet de chair s'avère être la plus dépendante de toutes les productions animales aux importations de *Matières Premières Riches en Protéines (MPRP)*. Son autonomie protéique globale est inférieure à 50 %. 19 % des tourteaux de soja utilisés en France (2020/21) sont intégrés dans l'aliment poulet de chair⁷².

Le poulet est « accro » au soja. Encore faut-il préciser que le recours au soja est limité, ou plutôt optimisé, par l'utilisation des acides aminés grâce au savoir-faire des firmes-services et à la technicité des industriels de la nutrition animale.

Faut-il critiquer par principe l'importation de soja ?

Non, d'autant plus que l'engagement des importateurs et des industriels de ne s'approvisionner qu'en soja « non issu de la déforestation » est déjà largement atteint, avant même l'application de la réglementation européenne. Et que plus généralement le soja a des vertus intrinsèques, teneur en protéines et nombre/qualité des acides aminés. L'étonnement provient de la faiblesse persistante de la production de protéagineux ou de légumineuses en France, contrairement aux oléagineux, après les nombreux plans « protéines » lancés au cours des temps (en 30 ans les rendements en pois ont baissé d'environ 20 %⁷³...). Cette faiblesse en volume constitue un écueil pour les industriels, sauf pour les plus novateurs sur le plan territorial qui lancent des projets locaux compétitifs intégrant les souhaits des filières végétales et animales⁷⁴; il y a là une véritable question de souveraineté protéique. Pourtant les protéagineux, du fait de leur capacité de fixation naturelle de l'azote et donc de réduction des émissions de gaz à effet de serre, contribuent à la décarbonation de la filière utilisatrice. Les plantes à protéines territoriales présentent un double effet positif : souveraineté et augmentation de l'efficacité du cycle de l'azote dans notre système alimentaire^{75 76}.

72 « Alimentation animale : Approvisionnement et souveraineté en filière poulet de chair » Patricia LE CADRE, CEREOPA 30/08/23.

73 « Surfaces, rendements, productions et débouchés » Terres Univia <https://www.terres.univia.fr/reglementation-marches/statistiques/surfaces-rendements>

74 « Graines d'Alliance, pour une filière soja du Sud-Ouest », La revue de l'alimentation animale – N°766, mai 2023.

75 « Réduire drastiquement les pertes d'azote du champ à l'assiette pour notre santé et la planète » – Michel DURU et Olivier THEROND – Revue AE&S 13-1 – Eau, sol et changement climatique : quelles implications pour les agronomes et les pédologues ?, juin 2023.

76 « Le soja brésilien comme aliment pour le bétail en Europe : un aperçu des flux d'azote » V. T. REZENDE, S. ALI, T. BONAUDO, et A.H. GAMEIRO <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/06/02/23>

Un poulet « décarboné ou bas carbone » est un poulet qui s'alimente davantage à partir du territoire.

Les process des industriels, des élevages (bâtiments), des transporteurs⁷⁷ sont également tous concernés par la réduction voulue des énergies fossiles et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Les industriels, tels les abatteurs commencent à réfléchir à leurs futures activités en site 0 carbone.

Les éleveurs proposent depuis longtemps l'épandage des fientes de poulets, limitant les apports d'engrais issus de l'industrie chimique. Les transporteurs réorganisent leur système logistique.

La lutte contre le réchauffement climatique, un des éléments majeurs de la durabilité, s'appuie sur des axes réglementaires et législatifs, elle amène aussi une nouvelle structuration du marché.

CONCLUSION

Le concept de souveraineté alimentaire constitue-t-il réellement une avancée dont le déploiement concret permettrait à l'agriculture française d'améliorer sa situation ?

La question paraît audacieuse. Tout dépend de la définition de la souveraineté et de son mode applicatif.

La filière française du poulet de chair, vit actuellement dans une situation dangereuse marquée par un flot grandissant d'importations, allant jusqu'à la moitié de la consommation intérieure. La conjonction de facteurs extérieurs négatifs (influenza aviaire, inflation alimentaire, importations à bas prix...) ne masque pas les questions structurelles internes qui se posent (modernisation des outils, adaptation aux souhaits des consommateurs, amélioration de la circulation d'informations intra-filière, blocages sociétaux à propos des investissements, engagement vers la durabilité...).

Cette accumulation de handicaps ou d'enjeux à affronter impose à la fois aux opérateurs de la filière de les dépasser en engageant un Plan de relance et de transition, et aux pouvoirs publics d'assumer leur choix quant au modèle qu'ils devraient promouvoir. C'est-à-dire le choix d'une production renforcée et durable faisant office de bouclier contre les importations.

Les citoyens et consommateurs, mieux informés sur les conditions de l'importation, disposeraient ainsi d'éléments de cohérence.

⁷⁷ « Géographie logistique du système alimentaire français : tendances et perspectives d'évolution » – Florent BIDAUD, Franck BOURDY – Document de travail – Centre d'Etudes et de Perspectives – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, juillet 2023.

PREMIÈRE PROPOSITION : CONCRÉTISER LA SOUVERAINETÉ

1) Une définition par approches complémentaires, territoriale, nationale, européenne

L'article 39 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) réitère les objectifs initiaux de la PAC, posés dès la signature du Traité de Rome en 1957 :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité des approvisionnements,
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 (article 4 du TFUE), l'agriculture et le marché intérieur font l'objet de politiques européennes à « compétences partagées » avec les États membres et non plus à « compétences exclusives » de l'Union. Dès lors, s'il est tout à fait logique et souhaitable de soutenir la dimension européenne de la souveraineté alimentaire, elle n'exclut pas la dimension nationale et territoriale. En réalité il y a co-souveraineté, dans une triple échelle, européenne, nationale et territoriale.

Par ailleurs, le concept actuel européen d'« autonomie stratégique ouverte », mérite d'être débattu et critiqué dans le secteur agricole. L'adjectif « ouverte » fait une référence explicite aux nombreux accords internationaux signés ou programmés pour l'avenir. L'Europe du Pacte vert avance dans ses transitions internes, en se créant de nouvelles perspectives mais aussi de nouvelles contraintes qui sont loin d'être partagées dans le monde, tout en libéralisant ses échanges agricoles extérieurs

En France, dans le cadre de l'élaboration en cours à l'automne/hiver 2023 du projet de loi d'orientation agricole (LOA), la souveraineté alimentaire serait ainsi définie pour s'intégrer au préambule du Code rural : « *La capacité de la France à assurer son approvisionnement*

alimentaire dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux ».

Pourquoi les accords internationaux ? Il serait plus logique d'user d'un concept « *d'autonomie stratégique régulée* ».

La souveraineté alimentaire doit soutenir à la fois les développements territoriaux internes et comprendre une dimension protectrice. Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ? « *C'est la capacité d'autodétermination d'un État sur les systèmes alimentaires qui se déploient sur son territoire, en les protégeant d'une concurrence établie via d'autres modèles sociétaux et environnementaux* ».

2) Une nouvelle frontière ? Faire fonctionner les frontières

Qui sera crédible pour aller expliquer à un éleveur de poulet ou à un consommateur que notre souveraineté alimentaire réside au Brésil ou en Ukraine ? Si les flux d'exportation et d'importation participent à l'insertion normale de la filière volailles dans les échanges internationaux, encore faudrait-il que les termes de l'échange économique, sanitaire, social et sociétal soient équilibrés et loyaux. Or, la réalité est plus nuancée.

• Accords commerciaux et libre-échange :

l'Union vient de signer un accord avec le Chili qui prévoit de faciliter l'importation à hauteur de 18 000 tonnes/an de viande de poulet. L'accord avec le Mercosur, s'il est signé, prévoit quant à lui un contingent supplémentaire de 180 000 tonnes/an. Ces accords ouvrent une véritable voie d'eau dans la coque du navire européen en stimulant des flux d'importation à bas coût ou polarisés sur des pièces particulières, sapant le fonctionnement interne de la filière.

Tout projet de signature d'accord devrait être analysé en termes de conséquences sur les marchés par une étude d'impact, mise à jour en volume et en prix, avec des mesures de réversibilité au cas où l'accord ne serait pas appliqué correctement.

• **Réglementation environnementale et échanges commerciaux** : le nouveau règlement européen du 31 mai 2023 visant les importations de produits associés à la déforestation s'applique à une liste de produits précise. Le bœuf, par exemple, et quelques produits tropicaux, et c'est tant mieux ! Mais pas la volaille... Donc, si le soja importé par exemple du Brésil devra être « déforesté », le poulet produit localement avec un tel soja pourra être exporté en Europe... Mettons le poulet dans la liste, par cohérence.

• **Ukraine** : le règlement européen qui intègre l'agriculture ukrainienne dans le marché intérieur européen constitue une première. Historiquement, dans les cas prévus difficiles, l'Europe a toujours prévu des étapes, des calendriers, des contrôles. Ainsi, par exemple, dans la programmation de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, or c'est à cela que l'Ukraine est candidate.

Pour les produits ukrainiens, le choix est fait de soutenir sans limite une économie de guerre et d'exprimer une solidarité géopolitique et civilisationnelle. Dans le cas du poulet, cette politique favorise une entreprise quasi monopolistique, opérant dans des conditions et à des coûts dont aucune entreprise européenne ne peut ou n'aurait envie d'user. Si l'avenir de la PAC se dessine ainsi, en intégrant telles quelles l'agriculture et la chaîne industrielle ukrainiennes, il faudra savoir l'expliquer.

Le règlement européen prévoit une clause de sauvegarde, il serait nécessaire de l'activer et de dialoguer avec l'Ukraine, afin d'au moins limiter ces importations qui relèvent du dumping dans tous les sens du terme.

Sinon, il est clair que la géopolitique prend complètement le pas sur la souveraineté alimentaire.

DEUXIÈME PROPOSITION : LE POULET DE CHAIR A UN AVENIR : LA RECONQUÊTE PRODUCTIVE FACE AUX IMPORTATIONS

1) Un Plan de transition et de relance productive

Au cours des deux décennies 2000/2020, la filière avicole française a investi trop modestement, les bâtiments d'élevage ont vieilli, les coûts se sont élevés, l'efficacité du socle productif en a été réduite. De même en ce qui concerne, dans une analogie certes trop simple, les industriels qui ont connu une phase de concentration durant cette période. En conséquence, la production de poulet de chair entre 2003 et 2021 a progressé de 18 % en France, quand elle a doublé en Allemagne, et triplé en Pologne, alors que la consommation se développait.

Dès lors, il s'agirait de répondre à cette dynamique de consommation, en reprenant à l'importation une partie de ses récentes parts de marché afin de reconquérir une partie de la souveraineté française dans ce secteur, à hauteur de 20 % soit 160 000 tonnes sur les 800 000 tonnes importées, et de *se lancer dans les transitions* nécessaires concernant le cœur du parc existant.

Le montant calculé pour ce Plan de relance, Plan de reconquête doublé d'un Plan de modernisation et de transition, évalué avec les opérateurs, serait le suivant :

Plan de reconquête

- Nouveaux bâtiments d'élevage, pour produire 160 000 tonnes, soit 400 bâtiments pour 600 000 m² à 400 €/m².
- Deux nouveaux abattoirs à 100 000 Tonnes en vif/an – 80 M€ x 2.

240 millions d'euros + 160 millions d'euros

400 millions d'euros

Plan de modernisation et de transition

- Bâtiments d'élevage rénovés (biosécurité, bien-être, climat...), 3 millions m² x 200 € = 600 M€
- Bâtiments d'élevage étendus (moins de densité) 1 million m² x 200 € = 200 M€.

600 millions d'euros + 200 millions d'euros

800 millions d'euros

- Modernisation des outils industriels d'abatage (Biosécurité, bien-être (anesthésie gaz), robotisation, digitalisation et automatisation).

700 millions d'euros

- Soutien à la recherche, innovation (sélection/accoupage, firmes-services/fabricants).

100 millions d'euros

Soit un total cumulé pour ce double plan de reconquête et de modernisation/transition de **2 milliards d'euros sur une programmation de cinq ans**.

Bien entendu, les acteurs privés, industriels et éleveurs, ont à jouer leur rôle d'opérateurs économiques, afin de prendre en charge la majeure partie de ces investissements. Néanmoins, ce Plan entraîne une dynamique collective de relance et de transition de filière, qui nécessiterait un appui public à un investissement de souveraineté. Par exemple, en ce qui concerne les investissements liés à la biosécurité, au bien-être animal et à la décarbonation.

Le travail commun qui a été fourni dans le cadre du plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes⁷⁸ constitue un bel exemple d'analyse et de propositions d'actions en partenariat privé/public, y compris avec un volet financier, qui pourrait être repris pour la filière poulet de chair.

2) Vers un poulet « décarboné ou bas carbone »

Faut-il réfléchir et travailler à un poulet « décarboné ou bas carbone » ?

Il pourrait être débattu plus largement d'un poulet « durable » ou « soutenable ».

Cependant l'enjeu du climat est probablement le plus critique des enjeux environnementaux. Il est vrai que le choix de se concentrer sur l'impact carbone met plutôt en perspective les facteurs de progrès des poulets standards ou médium du fait de leur durée plus brève d'élevage et du potentiel d'amélioration de l'indice de consommation. Mais l'impact carbone tend aussi à valoriser la production locale de soja et d'oléo-protéagineux utilisés en alimentation animale, et en ce sens la décarbonation promeut les modes d'élevage territoriaux.

L'empreinte carbone s'érige de plus en plus en axe d'orientation stratégique des filières. La « liaison au climat » s'impose.

Partout dans la chaîne agricole alimentaire, si les activités de transformation et de logistique sont incessamment l'objet de réduction de l'émission de gaz à effet de serre, le cœur de l'enjeu relève de l'activité de production, et pour le poulet de son alimentation⁷⁹ [filrière volaille : impact carbone majeur par la production dont 68 % au titre des aliments – Source MyCO₂ par Carbone 4]⁸⁰.

La France importe un peu moins d'un quart de ses protéines végétales destinées à l'alimentation animale, mais plus de la moitié des matières riches en protéines destinées à la filière volailles sont importées. Il se pose une double question de souveraineté alimentaire et de réponse au défi climatique qui pourrait se voir apporter une réponse au moins partielle par le développement territorial des protéagineux/légumineuses.

De notoriété publique, les différents plans « protéines » lancés en France, dont le dernier doté de 100 millions d'euros, ont assuré le développement de la filière oléagineuse et permis par l'accroissement de la recherche l'utilisation de nouveaux tourteaux de colza et de tournesol en nutrition animale. Cependant, l'attractivité des légumineuses et des protéagineux progresse lentement (soja), voire recule nettement (pois).

78 « Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes » ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – mai 2023 – agriculture.gouv.fr

79 Rapport d'inventaire FLOREAL ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation/CITEPA, décembre 2020.

80 « Décarbonation des productions animales. Quels leviers pour quels potentiels ? » PRISME N°41, Crédit Agricole – octobre 2023.

Afin de renforcer l'intérêt de la production et de l'utilisation des légumineuses et protéagineux, il est proposé ce qui suit.

- Surpondérer plus encore qu'actuellement la sole de légumineuses/protéagineux dans la grille de notation de la diversification des cultures qui ouvre droit à l'éco-régime (voie des pratiques) – Renforcement de l'offre via la PAC.
- Relier les soutiens publics à l'investissement du Plan de relance de la filière poulet de chair à une proportion supérieure dans l'aliment de matières riches en protéines d'origine territoriale (label à créer) – Renforcement de la demande via la contractualisation.

La réponse à la question de la souveraineté alimentaire, appliquée au cas du poulet comme cela le serait pour d'autres produits, appelle à la cohérence des choix. Notamment en assumant une relance productive en réponse aux besoins de consommation. Pour ce faire, il est nécessaire d'associer les points de vue et de se défier des injonctions, il ne peut se concevoir la réussite d'un « Plan de souveraineté poulet » sans compréhension sociétale globale. Il s'agit en réalité de faire un choix visible, celui d'un modèle alimentaire lié à la production, plutôt que celui, caché et silencieux, de nos dépendances.

ANNEXES

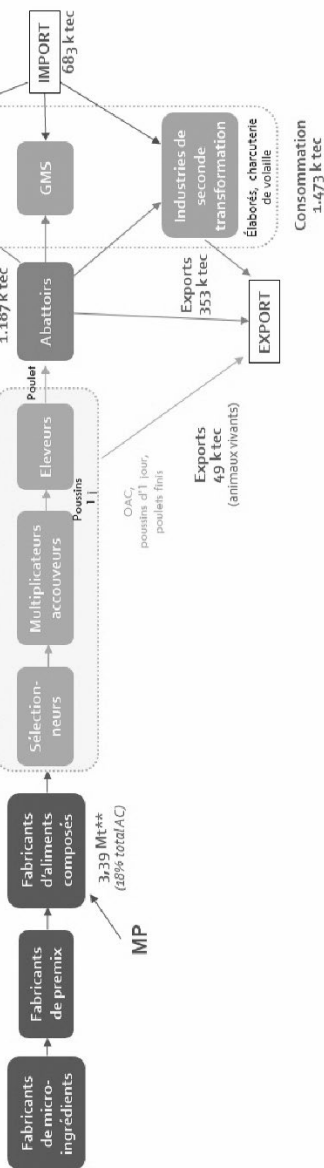
- Annexe 1** – UNIGRAINS – Chaîne de production de viande de poulet en France – 2021
- Annexe 2** – ANVOL – Production volailles/poulets – France – 2022
- Annexe 3** – ANVOL – Consommation volailles/poulets – France – 2022
- Annexe 4** – ANVOL – Importations/consommation de poulet – France – 2022
- Annexe 5** – CIWF – « Better Chicken Commitment »
- Annexe 6** – UNIGRAINS – Importations de poulet selon les débouchés – 2021-22
- Annexe 7** – ITAVI – Consommation de volaille par circuit
- Annexe 8** – AVEC – Production de poulets, pays UE – 2003-2021
- Annexe 9** – Rapport du Sénat 905 – 2022 – Différentiels coûts de production dans le monde
- Annexe 10** – CEREOPA – Importance du tourteau de soja dans l'aliment poulet
- Annexe 11** – CEREOPA – Les volailles leaders en utilisation du tourteau de soja
- Annexe 12** – Rapport du Sénat 905 – 2022 – Solde commercial de la filière poulet française
- Annexe 13** – ITAVI – Importations en volailles de chair des pays-tiers – 2021-2023 – sur 8 mois
- Annexe 14** – ITAVI – Échanges import/export poulet UE (+ Ukraine) – 2022

Annexe 1 – UNIGRAINS – Chaîne de production de la viande de poulet en France – 2021

Chaîne de production de viande de poulet en France

Chiffres clés Gallus (viande et préparations) en 2021 en tec

Vitamines, acides aminés, minéraux, additifs...



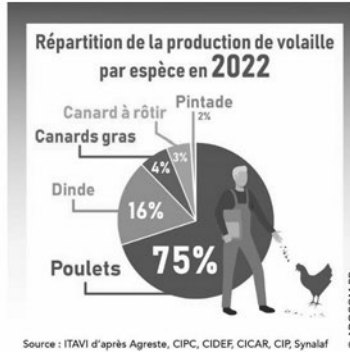
Toutes volailles en M€ en 2021

	Imports	Exports
OAC/Poussins 1 jour	89	251
Viande	1.166	703
Préparations	370	297

Source : compilation Unigrains
 MP : matières premières ; AC aliments composés
 * poulets de chair, chappons, coqs et poules de réforme
 ** d'après enquêtes mensuelles (~ 95% de la production)
 Imports en vif : 4 k tec



Le poulet renforce sa prédominance dans la filière : les ¾ des volailles élevées en France



10

47

56

LES POULETS GAGNENT DU TERRAIN :
PRÈS DE 4 VOLAILLES CONSOMMÉES
SUR 5



Annexe 4 – ANVOL – Importations/consommation de poulet – France – 2022

Les poulets : les plus touchés par les importations

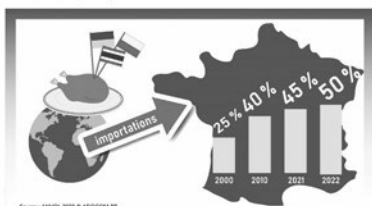
2022 : 1 poulet sur 2 importé en France

D'où viennent-ils ?

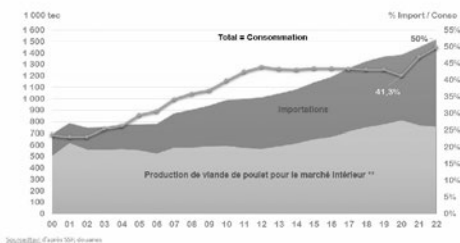
- Pologne (+26,3 % sur 1 an)
- Belgique (+12,7 %)
- Pays-Bas (-2,3 %)

Hausse notable des importations depuis :

- Ukraine (+114 %)
- Brésil (+57 %)



Source : ANVOL, 2023 et ADOCOM-IFP



Source: IFP, 2023 (en Mio tonnes)



Annexe 5 – CIWF – « Better Chicken Commitment »

Activités pôle agro-alimentaire

COMPASSION in world farming **Agroalimentaire**

BETTER CHICKEN COMMITMENT
Quels leviers pour la transition d'ici 2026 ?

COMPASSION in world farming **Agroalimentaire**

Better Chicken Commitment 2026

- Respect des réglementations UE, y compris la directive sur le bien-être des bœufs
- Garantir l'élevage responsable de 100 jours (3 semaines minimum)
- Sauvegarder 100% des bœufs à l'abattoir pendant
- Mieux vivre 50lux (niveau de bien-être animal)
- 2m de parcs extérieurs pour 1000 oiseaux
- 2 semaines de jeûne pour 1000 oiseaux
- NON aux cages ou aux systèmes à étages
- 100% d'œufs issus de poules élevées en plein air
- 100% d'œufs issus de poules élevées en plein air

COMPASSION in world farming **Agroalimentaire**

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL C

A SUPÉRIEUR
B BIEN
C ASSEZ BIEN
D STANDARD
E MINIMAL

www.etiquetebienetremimal.fr

POULET D'OR

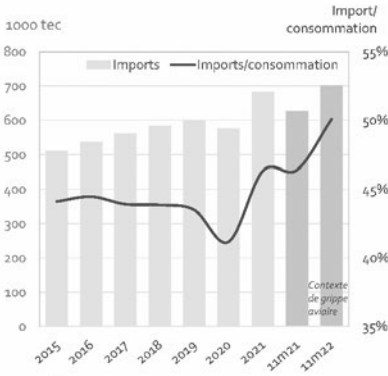
COMPASSION in world farming

Annexe 6 – UNIGRAINS – Importations de poulet selon les débouchés – 2021-22

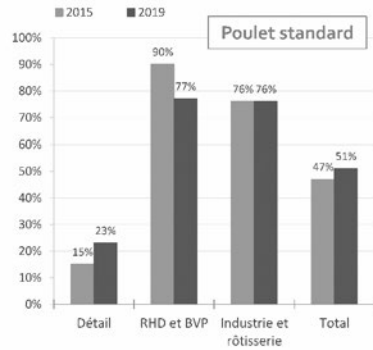


Croissance des importations de poulet en 2021 et 2022 RHD et industrie principaux débouchés

Importations françaises de gallus*



Estimation de la part des importations dans la consommation



Source : Unigrains d'après bilans SSP
* poulet, poules de réforme, chapons

Unigrains/DSVA/EP - Repères sur le secteur du poulet de chair

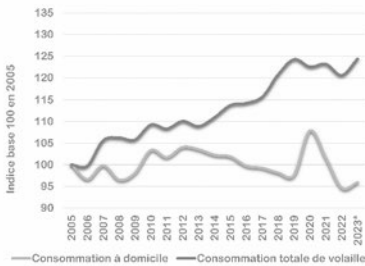
08/03/2023 9

Annexe 7 – ITAVI – Consommation de volaille par circuit

La consommation de volaille par circuit

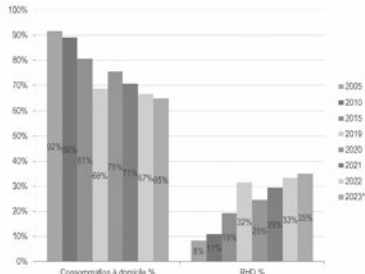
Le secteur RHD progresse au profit des imports en 2023*

Comparaison de l'évolution de la consommation totale et à domicile de viandes de volailles



Source : IIAI d'après Agreste, Kantar pour Hennessy/Me*

Poids de la consommation de volailles par circuit



* est. saisonnel

Annexe 8 – AVEC – Production de poulets, pays UE – 2003-2021

Production de Poulets 2003 - 2021

	2003	2021	Evolution en %
Pologne	610	2197	+ 260 %
Allemagne	619	1310	+ 112 %
France	1005	1187	+ 18 %
Italie	685	1100	+ 61 %
Espagne	1041	1140	+ 10 %
Pays-Bas	489	950	+ 94 %

Croissance et Compétitivité tirées par l'investissement et les subventions.

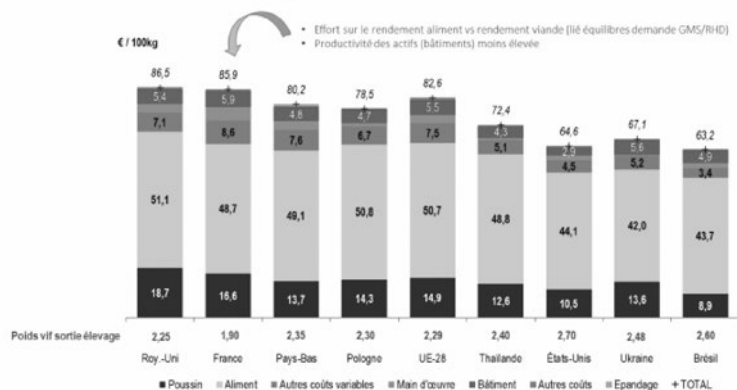
Source : AVEC / MEG

50

56

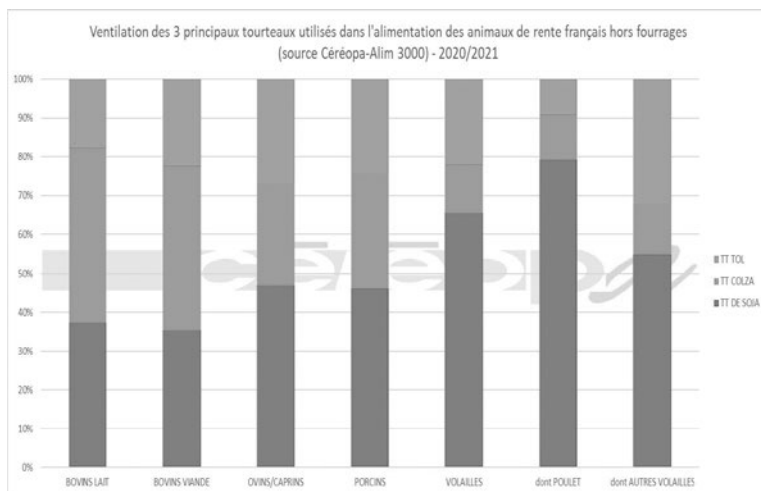
Annexe 9 – Rapport du Sénat 905-2022 – Différentiels coûts de production dans le monde

Différentiels de coûts de production parmi les principaux producteurs de poulet dans le monde

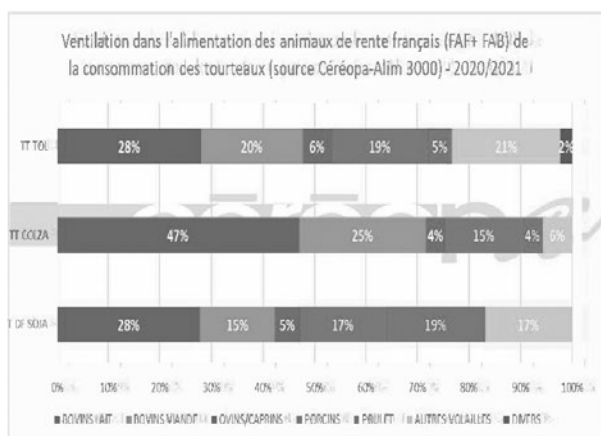


Source : van Hone, 2018, WER

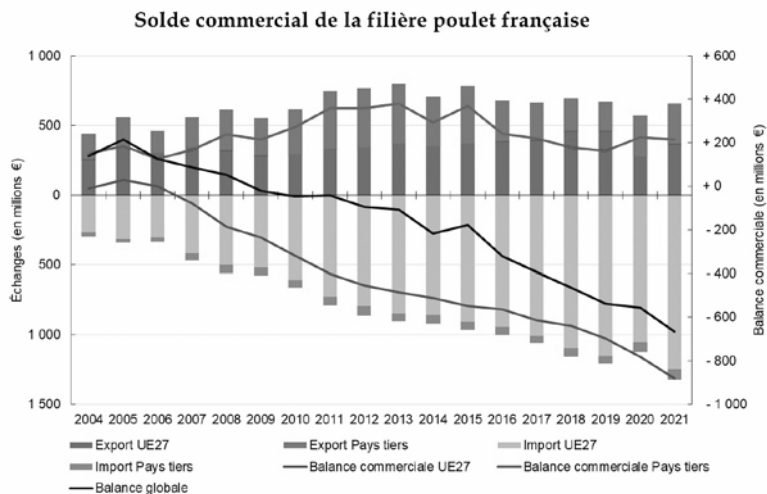
Annexe 10 – CEREOPA – Importance du tourteau de soja dans l'aliment poulet



Annexe 11 – CEREOPA – Les volailles leaders en utilisation du tourteau de soja



Annexe 12 – Rapport du Sénat 905-2022 – Solde commercial de la filière poulet française



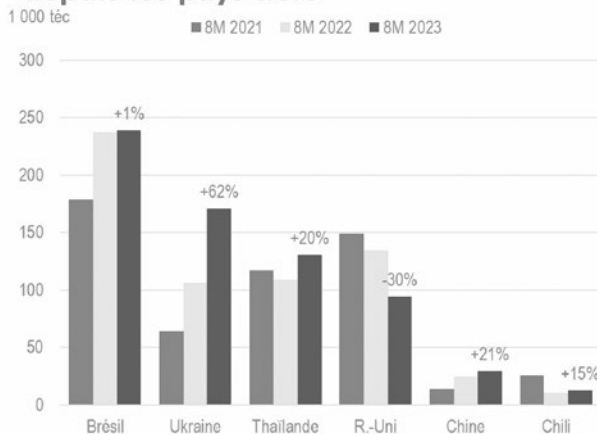
Source : FranceAgriMer.

52

56

Annexe 13 – ITAVI – Importations en volailles de chair des pays-tiers – 2021-2023 sur 8 mois

Importations de l'UE en volaille de chair depuis les pays tiers



Source Itavi d'après TDM

Annexe 14 – ITAVI – Échanges import/export poulet UE (+ Ukraine) – 2022

Matrice des échanges intra-UE en viande de poulet - 2022

source : soi charois TDM

coefficient de conversion kg de P.L.P. et non carni de la I.R

	importateurs:																
	DE	FR	NL	BE	ES	DK	CZ	RO	IT	IR	AT	BU	HU	Adress UE	Total UE	Total PT	
1000 tées	241 248	393 247	180 812	42 904	45 440	15 137	65 074	30 099	24 543	30 730	14 962	14 164	31 309	148 037	1 076 300	607 868	
Pologne	350 835	157 026	..	448 119	47 348	41 880	10 312	23 575	39 139	69 920	9 139	13 003	7 523	102 761	1 092 483	462 445	
Fais Bio	..	55 238	222 217	..	32 030	19 609	4 893	11 775	32 285	6 407	19 911	7 038	2 124	36 732	474 172	55 451	
Allemagne	52 093	336 651	311 508	..	3 282	893	1 868	45 360	3 900	1 828	5 979	19 571	329 930	136 609	
Belgique	16 616	1 486	
Espagne	3 766	43 310	4 115	2 533	..	3 728	4 627	1 545	6 340	4 255	2 267	242	273	42 290	108 211	54 141	
France	34 120	7 518	887	5 74	1 918	1 330	2 54	1 264	132	4 195	1 120	20 271	72 412	33 723	
Hongrie	16 130	8 138	1 681	1 104	2 408	5 067	5 023	23 047	4 623	3	15 141	10 231	..	34 862	138 484	37 020	
Danemark	11 365	1 055	19 855	885	6 947	..	5 73	1 194	1 665	1 701	78	438	33	39 785	81 907	24 783	
Roumanie	3 169	1 304	5 347	814	1 226	451	577	..	2 482	612	2 695	23 117	17 965	9 785	82 145	24 983	
Afrique	49 166	899	847	17	777	192	9 54	1 339	1 461	523	..	768	5 118	7 465	69 616	654	
Liban	454	3 643	11 636	1	124	2 800	9	443	115	64	523	35	37	14 724	34 290	14 820	
Grèce	655	75	813	350	23	301	67	365	9 547	9	14	14 080	..	4 109	30 764	17 933	
Bulgarie	300	17	3 956	244	3	2	0 364	3 181	2 120	75	10	5 213	24 275	11 522	
Autres	7	1 49	38 512	
Total UE	858 268	318 278	82 666	283 547	497 061	124 350	103 830	108 033	140 806	108 207	84 269	98 870	80 395	578 693	4 058 620	1 740 840	
Total PT	124 615	72 444	479 506	16 225	30 657	289	17 305	4 265	1 000	53 204	5 560	102	20 163	58 026	858 532	..	
Dont Ukraine	6 683	4 813	39 455	..	605	..	8 875	1 613	6	689	49	20	20 163	37 305	169 305	..	

Lecture du tableau :

P.L.P. 2022 Les Pays-Bas ont exporté 18 / 708 tées vers la France

L'Ukraine a exporté 16 396 tées de poulet vers l'UE dont 93 425 tées vers les Pays-Bas

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

CEDR-Comité Européen de Droit Rural
« *Food sovereignty, food security and the contribution of agriculture law* » XXX^e Congrès et Colloque Européens de Droit Rural, Poznan 18-21/09/2019, NOMOS
Édition – 2023.

CESE Avis « *Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française* » Rapporteurs Christophe GRISON et Franck TIVIERGE, juin 2023.

Collection de l'Institut de Droit des Affaires
« *Agriculture et alimentation durables Tome IV Enjeux et défis du changement climatique* » sous la direction de Marie-Luce DEMEESTER et Virginie MERCIER, Presses Universitaires d'Aix-Marseille – 2022.

ORENGA Louis, « *Les stratégies collectives – Réconcilier consommateurs, citoyens et filières économiques* » Éditions Gisserot - 2021.

SITES

ANVOL : <https://interpro-ansvol.fr>

DURALIM : <https://www.duralim.org>

FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr>

ITAVI : <https://www.itavi.asso.fr>

ÉTUDES/TRAVAUX

Académie d'agriculture de France
« *Production, consommation et échanges de viande de volailles dans le monde* »
Pascale MAGDELAINE, février 2021.

AGRESTE « *Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2021-2022* » Chiffres et données N°17, octobre 2023.

Agricultures & Territoires-Chambres d'Agriculture « *La compétitivité du secteur agricole et alimentaire, ruptures et continuité d'un secteur clé de l'économie française (1970-2020)* », janvier 2021.

ANSES « *L'influenza aviaire en 11 questions* » www.anses.fr/fr/content/influenza-aviaire-en-11-questions juin 2023

CERFRANCE – Lettre de veille économique, « *Spéciale Souveraineté alimentaire* » N°64, novembre 2023.

CGAAER-Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, « *La dépendance des industries agroalimentaires à l'égard des biens et services étrangers et les priorités pour s'en affranchir* » Rapport N°22046, Thierry BERLIZOT et Nicolas MAZIÈRES, février 2023.

FranceAgriMer « *Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan* » Édition février 2023.

ITAVI, Rapport d'activité 2022.

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires-Section 4 : volailles de chair et lapins. Rapport au Parlement, mai 2023, FranceAgriMer.

Sénat-Rapport d'information de la Commission des Affaires économiques sur la compétitivité de la France N°905 du 28/09/22 – Laurent DUPLOMB, Pierre LOUAULT, Serge MERILLOU.

Think tank de l'entreprise agricole, association reconnue d'utilité publique, Agridées est depuis sa création en 1867 un lieu unique de questionnements, de débats et d'expertises qui réunit les acteurs des secteurs agricole, agroalimentaire et agro-industriel.

Apolitique et indépendant, porté par ses valeurs d'humanisme et de progrès, Agridées facilite les rencontres entre personnes de divers horizons et s'appuie sur l'intelligence collective de ce réseau pour faire émerger des idées innovantes et construire de solides collaborations.

Tout au long de l'année, Agridées organise différents formats d'évènements et groupes de travail transversaux destinés à produire des études et des articles au service des décideurs économiques et politiques, et répondre aux défis et attentes sociétales du 21^e siècle.

Auteur :

Yves LE MORVAN, Responsable Filières et Marchés à Agridées



Agridées
8 rue d'Athènes 75009 Paris
+33 (0)1 44 53 15 15
contact@agridees.com

www.agridees.com



WAT - agence.wat.com 2312_05070

Idées Débats
Impacter Influencer
Dialogue
Développement
Défis
Demain Innover
Imaginer

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER